



الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



Financé par
l'Union européenne

ÉTUDE SUR LES PROFILS DES IMMIGRÉS EN TUNISIE

Réalisée par : Salim BEN SASSI / Lassaad LABIDI
Février 2023



الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



Financé par
l'Union européenne

ÉTUDE SUR LES PROFILS DES IMMIGRÉS EN TUNISIE

« Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'ICMPD ou de ses institutions partenaires. »

« Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de(s) auteur(s) et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne. »



GOUVERNANCE
DE LA MIGRATION



Table des matières

Introduction	1
1. Contexte et cadre général de l'étude	1
2. Objectifs de l'étude et méthodologies	2
2.1. Les orientations méthodologiques de l'étude	3
2.2. Analyse des données et rédaction du rapport final	10
3. Les principaux concepts de l'étude	10

Partie 1 : Analyse quantitative : Profils des immigrés et leurs intentions de rester en Tunisie

16

1. Profil des immigrés en Tunisie	17
1.1. Structure des immigrés par genre	18
1.2. Structure des immigrés par groupes d'âges	19
1.3. Structure des immigrés par niveau d'instruction	21
1.4. Structure des immigrés par pays de provenance	22
2. Parcours des immigrés	25
2.1. Modalité d'entrée	25
2.2. Emploi actuel	30
3. Perception de l'expérience migratoire et appréciation du niveau de vie des immigrés	32
4. Les perspectives d'installation en Tunisie : Destination finale ou de transit ?	35
4.1. L'intention de rester ou de départ	36
4.2. Les motivations de l'immigré derrière son intention de rester ou de quitter le pays	40

Partie 2 : Analyse qualitative : Des nouvelles perspectives pour une meilleure collecte des données sur les immigrés

49

1. Analyse et commentaires du questionnaire de l'enquête sur les immigrés	49
1.1. Présentation générale du format du questionnaire	49
1.2. Remarques sur le format du questionnaire	50
1.3. Commentaires sur le contenu du questionnaire de l'enquête	51
2. Terminologie, outils et sources de données utilisées	56
2.1. A propos du concept de l'immigré utilisé par l'enquête	56
2.2. Le concept d'immigré défini par les acteurs institutionnels publics centraux	59
2.3. Le concept de « l'immigré » chez les autorités locales	64
2.4. Le concept de l'immigré chez les organisations internationales	65
2.5. Le concept d'immigré chez les OSC, l'exemple de TAT	66
3. La pertinence et la disponibilité des données chez les acteurs institutionnels et les outils de leur collecte	67
3.1. La pertinence et l'utilisation des données par les acteurs institutionnels	67
3.2. Les acteurs institutionnels ayant leurs propres outils de collecte et leurs bases de données spécifiques à des catégories particulières d'immigrés	71

3.3. Les acteurs ne disposant pas de base de données sur les immigrés	75
3.4. Collaboration institutionnelle en matière de données sur les immigrés	78
4. A propos de l'enquête Tunisia-HIMS	79
4.1. L'enquête Tunisia-HIMS vue par les acteurs institutionnels interviewés	79
4.2. Limites et difficultés au sujet des données sur les immigrés et propositions d'amélioration	82
Conclusion	87
Annexe 1 : Guide d'entretien avec les acteurs institutionnels	88
Annexe 2 : Fiche du système de collecte des données sur les étudiants étrangers. MESRS	91

Liste des Figures

Figure 1 : Répartition des immigrés (%) selon certaines caractéristiques	17
Figure 2 : Répartition des immigrés (%) selon le genre	18
Figure 3 : Répartition des immigrés (%) selon le genre et la période	19
Figure 4 : Répartition des immigrés (%) selon le groupe d'âge	20
Figure 5 : Répartition des immigrés (%) selon le groupe d'âge et le genre	21
Figure 6 : Répartition des immigrés (%) selon le genre et le niveau d'instruction	22
Figure 7 : Répartition des immigrés (%) selon le pays de provenance	23
Figure 8 : Répartition des immigrés (%) selon le pays de provenance et le genre	23
Figure 9 : Répartition des immigrés (%) selon le pays de provenance	24
Figure 10 : Répartition des immigrés (%) selon la modalité d'entrée en Tunisie	26
Figure 11 : Répartition des immigrés (%) selon la modalité d'entrée en Tunisie et le pays de provenance	27
Figure 12 : Nationalité sujette à l'obtention d'un visa	27
Figure 13 : Répartition des immigrés (%) selon la modalité d'entrée en Tunisie et le niveau d'instruction	28
Figure 14 : Répartition des immigrés (%) selon le statut d'occupation et le secteur d'activité avant l'arrivée en Tunisie	30
Figure 15 : Répartition des immigrés (%) selon l'emploi actuel	31
Figure 16 : Répartition des immigrés (%) selon l'appréciation du niveau de vie et le genre	32
Figure 17 : Répartition des immigrés (%) selon l'appréciation du niveau de vie et le pays de provenance	33
Figure 18 : Répartition des immigrés (%) selon l'appréciation du niveau de vie et le groupe d'âge	34
Figure 19 : Répartition des immigrés (%) selon l'intention de rester et le genre	36
Figure 20 : Répartition des immigrés (%) selon l'intention de rester et le groupe d'âge	37
Figure 21 : Répartition des immigrés (%) selon l'intention de planifier la retraite en Tunisie	38
Figure 22 : Répartition des immigrés (%) selon l'intention de rester et les pays de provenance	39
Figure 23 : Répartition des immigrés (%) ayant l'intention de rester en Tunisie selon les raisons	41
Figure 24 : Répartition des immigrés (%) ayant l'intention de rester en Tunisie et les groupes d'âge	42
Figure 25 : Répartition des immigrés (%) ayant l'intention de rester en Tunisie et le pays de provenance	43
Figure 26 : Répartition des immigrés (%) n'ayant pas l'intention de rester en Tunisie selon les raisons	44

Figure 27 : Répartition des immigrés (%) n'ayant pas l'intention de rester en Tunisie selon les raisons et les groupes d'âge 46

Figure 28 : Répartition des immigrés (%) n'ayant pas l'intention de rester en Tunisie selon les raisons et le pays de provenance 47

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des acteurs institutionnels interviewés

8

Tableau 2 : Présentation des rubriques du questionnaire

49

Liste des acronymes

CGISTC : Comité général de l'inspection du travail et de la conciliation

CGPS : Comité général de promotion sociale

DGPFE : Direction général de la police des frontières et des étrangers

DGMOPE : Direction générale de la main d'œuvre étrangère et du placement à l'étranger

HCR : Haut-commissariat des réfugiés

MAS : Ministère des Affaires Sociales

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MFPE : Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi

OIM : Organisation Internationales des Migration

ONFP : Office National de la Famille et de la Population

OSC : Organisation de la Société Civile

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SSR : Santé sexuelle et reproductive

TTA : Tunisie Terre d'Asile

ZD : Zone de dénombrement

Introduction

1. Contexte et cadre général de l'étude

L'étude proposée se situe dans le contexte particulier de l'immigration en Tunisie, qui est devenue depuis quelque année un phénomène observable dans la vie de tous les jours. En effet, si la Tunisie reste par excellence un pays de départ avec une communauté très importante à l'étranger, pour différentes raisons elle est progressivement en train de devenir un pays de transit et de destination. Devant un tel contexte, il est évident aujourd'hui que sans des données fiables, il est difficile pour les autorités tunisiennes de bien comprendre l'ampleur du phénomène de l'immigration et sa progression future. Ainsi, la question de la présence des immigrés en Tunisie et de leurs profils a pris une plus grande importance. La nécessité de saisir leur effectif et de connaître leurs caractéristiques sont dans l'ordre du jour de plusieurs institutions gouvernementales aussi bien au niveau national, que régional et local.

Suite à l'ouverture économique du pays sur le marché africain, à l'installation de la Banque Africaine de Développement en Tunisie(2003-2014),à l'orientation de l'enseignement supérieur privé vers les étudiants étrangers et en raison d'autres facteurs politiques (suppression des visas pour les ressortissants de quelques pays africains en 2015), il est devenu plus fréquent d'observer dans l'espace public des grandes villes tunisiennes tel que Tunis, Sousse, Sfax et Médenine, des migrants venants d'autres pays africains surtout ceux appartenant à la zone subsaharienne. Depuis, les flux migratoires en provenance de l'étranger se sont intensifiés, surtout à partir de 2011, date du début des bouleversements survenus en Tunisie et dans le monde arabe, provoquant ainsi pour un pays comme la Libye une dégradation de sa situation sécuritaire ayant mené à une intensification des arrivés de Libye et un

allongement de la durée de séjour. Dès lors, la Tunisie commençait à assister à des phénomènes nouveaux tel que l'arrivée de réfugiés et demandeurs d'asile qui connaissait aujourd'hui un rythme de croissance régulier. D'autres parts, et compte tenu des conditions de guerres civiles et/ou d'insécurité dans leur pays, les ressortissants de quelques pays subsahariens tel que la côte d'ivoire et le Rwanda, ou arabes comme la Syrie et le Soudan, commençait à se stabiliser sur le territoire tunisien et se retrouvent par conséquent dans une situation d'irrégularité.

2. Objectifs de l'étude et méthodologies

En réponse à cette question, la phase I du Programme Gouvernance et Stratégie (ProGreS) Migration Tunisie qui est développé dans le cadre du Plan d'action du Sommet de la Valette de 2015 a permis dans sa phase I de réaliser une enquête statistique sur la migration internationale en Tunisie appelée « enquête Tunisia-HIMS ». Les résultats de ladite enquête ont pour objectifs de mettre à la disposition des acteurs et des décideurs politiques des données détaillées en mesure de les aider à mieux saisir le phénomène migratoire dans le pays. Parmi les données qui ont été fournies par cette enquête, on trouve celles se rapportant aux immigrés installés sur le territoire tunisien et qui démontrent l'augmentation continue de cette population. Suite à ces résultats, intervient la présente étude, qui se situe dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du Programme Gouvernance et Stratégie (ProGreS) Migration Tunisie que nous avons mentionnée. Cette deuxième phase qui prévoit l'exploitation des résultats de l'enquête Tunisia-HIMS par la conduite d'études se basant sur les résultats de ladite enquête se rapportant aux immigrés pour les exploiter davantage et proposer des améliorations techniques et méthodologiques qui permettent de mieux connaître la population en question.

Tel qu'annoncé dans les Termes de référence, l'étude demandée est de nature exploratoire et analytique ayant pour objet de faire un rapprochement entre les différentes sources de données sur le profil des immigrés installés sur le territoire tunisien. Son objectif tel que nous l'avons démontré consiste à mettre en lumière les éléments de concordance et de différence entre les différentes sources de données afin d'améliorer et d'affiner les bases d'un système d'information sur la population immigrée qui soit cohérent et en harmonie. Compte tenu de ses objectifs, la méthodologie de l'étude comprendra une démarche quantitative et une démarche qualitative.

2.1. Les orientations méthodologiques de l'étude

En réponse à l'objet et aux objectifs de l'étude tels que définis dans ses termes de référence, et pour couvrir les principaux axes que nous venons d'exposer, l'approche méthodologique privilégiée est une approche combinée. Elle est basée sur une réflexion et analyse se rapportant au volet quantitatif des données sur le profil des immigrés et une analyse qualitative qui abordera comment les acteurs institutionnels s'organisent conceptuellement et méthodologiquement pour recueillir, traiter et analyser les données quantitatives sur les immigrés. Une telle méthodologie est orientée pour obtenir des données en mesure de nous permettre de répondre aux objectifs recherchés.

2.1.1. Méthodologie de l'analyse quantitative

L'importance de disposer de données sur les caractéristiques socio-économiques et démographiques des étrangers résidents en Tunisie, l'enquête nationale Tunisia-HIMS a été lancée entre les années 2020 et 2021 dont l'un de ses objectifs était de capter les expériences migratoires des étrangers résidents en Tunisie, les analyser et les mieux comprendre par la suite.

Plusieurs aspects ont été abordés, dont l'identification des parcours, les raisons de quitter le pays de provenance, la situation administrative des immigrés, l'entrée de l'immigré en Tunisie, l'histoire de l'emploi, la représentation sociale en Tunisie envers les immigrés, les présentes conditions de vie, l'intention et les raisons pour rester en Tunisie, l'intention de l'immigré de prendre sa retraite en Tunisie et les raisons de départ. Une première analyse des résultats de l'enquête touchant quelques aspects que nous venons de citer, a été effectuée et présentée dans un rapport réalisé par l'Observatoire National de la Migration (ONM) et l'Institut National de la Statistique (INS) en relation avec le profil des résidents étrangers en Tunisie. L'objectif de l'analyse quantitative en cours consiste essentiellement à l'exploitation de quelques aspects qui n'ont pas été traités par le rapport de l'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie¹ afin d'éviter toute forme de redondance et enrichir davantage l'analyse vers plus de compréhension du profil des résidents étrangers en Tunisie. Ainsi, la démarche méthodologique que nous avons adoptée pour la réalisation de l'analyse quantitative suivra les étapes suivantes :

2.1.1.1. Travail de recherche et d'analyse documentaire

Cette phase comprend un Travail de recherche et d'analyse documentaire qui consiste à recueillir, collecter et analyser tous les documents relatifs à l'étude du profil des immigrés en Tunisie y compris le rapport d'enquête de l'INS. Nous nous servons dans cette phase des recherches, des études et des différents rapports disponibles sur ce type de migration. Cette analyse documentaire nous a permis également de consulter les travaux de recherche et la littérature qui nous a servi de saisir et de bien comprendre l'ampleur du phénomène.

¹ INS, ONM (2021), Enquête Nationale sur la Migration Internationale sur la Migration en Tunisie.

2.1.1.2. Identification des données à collecter de l'enquête

Sur la base du travail de recherche et de l'analyse documentaire effectuée, nous avons essayé dans cette phase d'identifier, à travers la consultation du questionnaire de l'enquête Tunisia-HIMS adressé aux immigrants étrangers résidents en Tunisie, les informations les plus pertinentes qui serviront à la conception et l'analyse du profil des immigrants selon plusieurs dimensions. En effet, le questionnaire comprend six sections, traitant chacune un aspect lié au profil de l'immigré et regroupant 141 questions. Il était alors judicieux de cerner le choix à quelques variables clés jugées pertinentes pour l'analyse du profil des immigrants. Les variables choisies ont été ensuite regroupées selon des caractéristiques communes relatives au statut économique, démographique et social de l'immigré, son parcours, les difficultés et obstacles auxquels il s'est confronté, les perceptions quant à son expérience migratoire et l'appréciation du niveau de vie ainsi que leurs perspectives de son installation en Tunisie. Un ensemble de croisements entre ces différents aspects a été ensuite jugé nécessaire pour l'identification des typologies des répondants.

2.1.1.3. Traitement et analyse des données

S'agissant de l'analyse des données quantitatives, elle a été réalisée après un traitement statistique qui nous a orienté vers les différents indicateurs et déclinaisons possibles pour extraire les principaux résultats. Cette partie se conclura par un ensemble de recommandations pouvant contribuer à une meilleure politique de gouvernance de l'immigration en Tunisie sur la base des typologies identifiées.

2.1.2. La démarche qualitative

Au-delà des chiffres, il y a tout un travail qualitatif de conceptualisation, d'organisation et d'opérationnalisation qui intervient pour préparer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données quantitatives sur les immigrants. Dans la

perspective d'un système d'information exhaustif, harmonieux et utile pour tous les intervenants dans le champ de l'immigration, il est important qu'il y est une mise en commun des démarches et des efforts de tous les acteurs institutionnels depuis la conception de l'outil de collecte des données (le questionnaire) jusqu'à leur traitement une fois qu'elles sont recueillies. C'est dans ce cadre que nous avons utilisé la démarche qualitative pour :

- Examiner en profondeur le questionnaire qui a été utilisé par l'enquête sur la migration internationale sur la migration en Tunisie, et en particulier le questionnaire adressé aux immigrés, pour identifier ses points forts et ses points faibles en vue de proposer les améliorations nécessaires.
- Examiner comment les acteurs impliqués dans le champ de la migration conçoivent et définissent l'immigré, quelles sont les ressources qu'ils utilisent et comment ils exploitent leurs propres données et celles des autres. Nous essayons également de voir comment les différents acteurs qui participent à l'étude évaluent-ils l'enquête nationale « Tunisia-HIMS » dans son volet qui se rapporte aux immigrés pour mettre en lumière ses points forts et ses points faibles. Cette évaluation concerne aussi bien l'outil de collecte des données que la démarche de travail adoptée. Il s'agira aussi de voir également comment l'enquête pourrait être améliorée pour une meilleure maîtrise et connaissance du profil des immigrés, de leurs besoins et de leurs conditions de vie dans le contexte spécifique de la Tunisie. Sur la base de ce que nous venons de présenter le volet qualitatif de notre démarche méthodologique est réalisé selon les étapes suivantes.

2.1.2.1. Réflexion sur le questionnaire se rapportant aux immigrés

Au cours de cette phase, il est question de faire une analyse et une réflexion critique sur le questionnaire de l'enquête « Tunisia-HIMS » dans l'objectif de l'améliorer et de

l'enrichir aussi bien de point de vue de l'agencement des rubriques que du contenu des questions.

2.1.2.2. L'enquête de terrain : Collecte des données auprès des acteurs institutionnels

Comme nous l'avons mentionné, derrière les données statistiques, il y a tout un travail à caractère qualitatif qui mérite de faire l'objet d'une réflexion profonde pour qu'on puisse aboutir à un système d'information qui répond aux attentes de tous les acteurs institutionnels intervenants dans le champ de l'immigration. C'est ainsi que nous avons procédé à la collecte des données qualitatives en mesure de nous renseigner sur les aspects conceptuel, technique et opérationnel se rapportant à la constitution des données sur les immigrés. Cette collecte des données auprès des différents acteurs institutionnels identifiés est réalisée à l'aide d'un guide d'entretien individuel.

- ❖ **Les principaux axes du guide d'entretien avec les acteurs institutionnels :**
 - 1- Perception de la pertinence des données sur les immigrés et leur utilisation par l'acteur institutionnel
 - 2- La terminologie, les outils et les sources de données utilisées
 - 3- Les données recherchées et les variables retenues
 - 4- L'exploitation de ses propres données et celles fournies par les autres acteurs.
 - 5- Collaboration interinstitutionnelle en matière des données sur les immigrés
 - 6- Propositions d'amélioration du système d'information relatif aux immigrés et à l'enquête « Tunisia-HIMS ».

❖ Liste des acteurs institutionnels interviewés

Pour les besoins de l'étude, nous avons fait des entretiens avec les différents acteurs institutionnels concernés par la question de l'immigration en Tunisie, qu'ils soient gouvernementaux, locaux, ou organismes internationaux². Enfin, pour les acteurs institutionnels associatifs, nous n'avons pu recueillir les données qu'auprès de l'association Tunisie Terre d'Asile³.

Tableau 1 : Liste des acteurs institutionnels interviewés

Types d'institution	Nom de l'institution	Date de l'entretien
Acteurs gouvernementaux	MAS/Comité général de l'inspection du travail et de la conciliation	2022/08/04
	MAS/CGPS	08/23/2022
	ONFP	2022/09/13
	Délégué général à la protection de l'enfance	2022/09/13
	MESRS	2022/09/15
	MFPE/DGMOPE	2022/09/15
	Ministère de la Santé	2022/10/03

² Voir le tableau n1° : Liste des acteurs institutionnels interviewés

³ Au début de notre enquête nous avons identifié d'autres acteurs associatifs, mais ils n'étaient pas disponibles pour l'entretien.

	Ministère de l'intérieur (DPFE)	2022/10/12
Autorités locales	Municipalité de Tunis	2022/08/04
	Municipalité de Sousse	2022/09/21
	Municipalité de Raoued	2022/09/22
	Municipalité de Sfax	2022/09/30
Organismes internationaux	HCR	2022/09/27
	OIM	2022/10/11
Association	Tunisie Terre d'Asile	2022/09/29

2.1.2.3. Champ géographique de l'étude qualitative

La collecte des données auprès des acteurs institutionnels publics au niveau central et des acteurs de la société civile a été réalisée à Tunis. Pour la collecte des données auprès des autorités locales, en plus de la municipalité de Raoued et de Tunis, l'enquête a couvert la municipalité de Sousse et celle de Sfax. Les entretiens avec les représentants de ces deux municipalités ont été réalisés à distance.

Le choix de la municipalité de Tunis, Sfax et Sousse est justifié par le fait qu'elles ont fait toutes les trois l'objet d'une étude de leurs profils migratoires, donc elles sont supposées en mesure d'être bien concernées par une réflexion sur les données se rapportant aux immigrés. Concernant le choix de la municipalité de Raoued, il se justifie par le fait que cette municipalité a mis en place un bureau d'accueil pour les

migrants et qu'elle est bien active au sujet de l'encadrement des immigrés ayant choisi de s'installer sur son territoire.

2.2. Analyse des données et rédaction du rapport final

Suite au travail de réflexion sur les données quantitatives et sur les croisements des données à réaliser en fonction du matériel mis à notre disposition et suite au travail de collecte des données qualitative, il était pour nous question de procéder à l'analyse de l'ensemble du matériel recueilli. Puis nous avons procédé à la rédaction du rapport de l'étude qui est couronné par un ensemble de recommandations pouvant contribuer au développement d'un système d'information sur les immigrés plus exhaustif et plus harmonieux exprimant la volonté de tous les acteurs de collaborer ensemble pour que chacun puisse trouver les données qui répondent à ses attentes et à son champ d'intervention spécifique.

3. Les principaux concepts de l'étude

Migration : Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), il s'agit du déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un même pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées⁴.

Pays d'origine : C'est le pays source des flux migratoires (réglementaires ou non réglementaires). C'est aussi le pays de départ, c'est-à-dire le pays que les nationaux

⁴OIM, Glossaire de la migration.

résidents d'une manière habituelle le quittent, franchissent ses frontières pour s'installer dans un autre pays.

Pays d'accueil, de destination, d'immigration : C'est le pays qui accueille les immigrés ou les réfugiés qui viennent d'un autre pays que ce pays soit leur pays d'origine ou leur pays de résidence.

Pays de transit : C'est le pays dans lequel s'installent provisoirement et sans aucune intention de résidence définitive, les personnes ayant quitté leurs pays d'origine ou leurs pays de résidence et à travers lequel ils se déplacent pour atteindre leur pays de destination finale ou elles comptent vivre leur expérience migratoire.

Migrant : Ce concept s'entend de toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient : le statut juridique de la personne ; le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; les causes du déplacement ; ou la durée du séjour.

L'immigré : Mentionnons d'abord qu'en Tunisie, c'est le concept d'étranger et de main d'œuvre étrangère qui sont généralement utilisés par les textes de loi et par l'administration tunisienne. La seule définition institutionnelle officielle du terme émigré qu'on trouve en Tunisie est celle qui nous est fournie par l'Institut National de la Statistique. Ce dernier considère comme migrant tout individu « qui change de résidence d'une unité administrative à une autre indépendamment de la distance

effectuée⁵ ». Selon la même source, le résident « est celui qui a passé ou compte passer plus que 6 mois sur le territoire tunisien »⁶.

Les immigrés en situation régulière : Ce sont les ressortissants d'autres pays qui sont entrés d'une façon réglementaire sur le sol tunisien et qui y résident en répondant aux différentes conditions définies par la loi (passeport valide ; carte de séjour valide).

Les immigrés en situation irrégulière : Il peut s'agir de ressortissants d'autres pays qui sont entrés et qui résident en Tunisie sans avoir utilisé les voies d'entrée frontalières réglementaires et ceux qui sont entrés d'une façon réglementaire sur le sol tunisien et qui y résident sans répondre aux différentes conditions définies par la loi tunisienne concernant la résidence (passeport invalide ; carte de séjour invalide).

Le résident étranger en Tunisie : Dans le cadre de l'enquête nationale sur la migration internationale (Tunisia HIMS), un immigré ou un résident étranger en Tunisie est toute personne qui réside en Tunisie depuis 6 mois et plus, ou compte rester plus que six mois, indépendamment de sa situation de résidence ; légale ou illégale. Elle comprend toutes les personnes de nationalité étrangère titulaire ou non d'une autorisation de résidence en Tunisie⁷.

Le réfugié : En se référant à la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, le réfugié est défini comme étant toute personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée du fait de son appartenance communautaire, de sa religion,

⁵ Touihri Nadia « Statistiques Migratoires : Disponibilité et limites – Statistiques Tunisie 2015 – Présentation Powerpoint. www.ins.tn

⁶ Nadia Touihri Idem.

⁷INS, ONM (2021), Enquête Nationale sur la Migration Internationale sur la Migration en Tunisie, p1

de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ; et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite crainte.

Le demandeur d'asile : La personne qui fait une demande pour obtenir le statut de réfugié est appelée demandeur d'asile. En d'autres termes, c'est la personne qui fuit son pays de résidence, entre dans un autre pays et demande l'asile dans ce pays. Il devient ainsi un demandeur d'asile en faisant la demande formelle pour rester d'une manière réglementaire ce pays et conserve ce statut jusqu'à ce que la demande soit examinée et une décision a été prise soit en accordant au demandeur d'asile la protection et il deviendra un réfugié officiellement reconnu, soit l'asile est refusé et le demandeur d'asile devient un immigré illégal qui peut être invité à quitter le pays.

Les travailleurs migrants : Selon la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, les travailleurs migrants sont « les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un Etat dont elles ne sont pas ressortissantes⁸ ».

Travailleurs indépendants : Selon l'article 2 de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, les travailleurs indépendants désigne « les travailleurs migrants qui exercent une activité rémunérée autrement que dans le cadre d'un contrat de travail et qui tirent normalement leur subsistance de cette activité en travaillant seuls ou avec les membres de leur famille, et tous autres travailleurs migrants reconnus comme travailleurs indépendants par la législation applicable de l'Etat d'emploi ou par des accords bilatéraux ou multilatéraux⁹ ».

⁸Du 18 décembre 1990 (Entrée en vigueur le 1er juillet 2003)

⁹IDEM

Les travailleurs immigrés : En se basant sur la définition du migrant fournie par l'INS, et sur la définition de l'immigré, nous considérons les travailleurs immigrés comme étant les personnes non ressortissantes de la Tunisie qui exercent des activités rémunérées et celles qui travaillent pour leur propre compte. Par ailleurs, étant donné que la Tunisie dispose à l'instar des autres pays du monde d'une réglementation qui organise les conditions d'entrée et de séjour sur son territoire¹⁰, nous pouvons distinguer entre deux types de travailleurs immigrés : les travailleurs immigrés en situation régulière et les travailleurs immigrés en situation irrégulière.

L'immigré actif : C'est l'immigré en âge de travailler, c'est-à-dire qu'il fait partie de la population active définie comme l'ensemble des personnes en âge de travailler disponibles sur le marché du travail. La population en âge de travailler est définie en Tunisie comme l'ensemble des personnes ayant entre 15 et 60 ans.

L'immigré actif occupé : C'est l'immigré qui fait partie de la population active occupée, c'est-à-dire qui a un emploi formel ou informel. Il s'agit de l'immigré qui exerce une profession, que cette profession soit salariée ou non.

L'immigré en chômage : C'est l'immigré en âge de travailler qui n'exerce pas d'emploi salarié ou indépendant et qui est à la recherche d'un travail rémunéré.

L'emploi formel : Nous pouvons considérer l'emploi formel comme étant l'ensemble des postes d'emploi occupés dans le secteur formel. Les travailleurs occupant des postes d'emploi formel dans l'économie formelle, ainsi que leurs activités, se caractérisent par le fait qu'ils sont reconnus, réglementés et protégés par la loi.

L'emploi informel : Les postes d'emplois occupés dans le secteur informel sont considérés comme des emplois informels puisqu'ils ne répondent à aucune

¹⁰ La loi du 8 mars 1968.

réglementation. Toutefois, on peut aussi préciser que des emplois informels existent aussi dans des activités légales appartenant au secteur formel et ce lorsque ces emplois ne sont pas déclarés et échappent à tout cadre juridique organisant la relation professionnelle et assurant la protection de l'employé. Il y a donc une hétérogénéité des emplois qui peuvent être globalement qualifiés d'informel.

Selon les directives de 2003 de la 17e Conférence internationale des statisticiens du travail, «les salariés sont considérés comme pourvus d'un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple, le préavis en cas de licenciement, l'indemnité de licenciement, les congés payés annuels ou les congés de maladie payés, etc.) pour les raisons suivantes:

- Les salariés ou leurs emplois ne sont pas déclarés aux autorités pertinentes;
- Les emplois sont occasionnels ou de courte durée (par exemple le travail d'astreinte) ;
- Le temps de travail ou le salaire n'atteignent pas un certain seuil (pour devoir payer des contributions à la sécurité sociale, par exemple) ;
- Le salarié est employé par une entreprise non constituée en société ou une personne membre d'un ménage ;
- Le lieu de travail du salarié se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail) ; la législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif »¹¹.

L'emploi informel est alors constitué par l'emploi dans le secteur informel ainsi que par les emplois informels dans le secteur formel et dans les ménages (travailleurs domestiques).

Partie 1 : Analyse quantitative : Profils des immigrés et leurs intentions de rester en Tunisie

Rappelons d'abord qu'un immigré est défini dans cette enquête comme étant un résident étranger en Tunisie qui est une personne qui réside en Tunisie depuis six mois et plus, ou compte rester plus que six mois, indépendamment de sa situation de résidence, régulière ou non-régulière.

Selon l'enquête, leur effectif est passé à 59000 individus, enregistrant ainsi une croissance de l'ordre de %10,3 par rapport aux résultats du RGPH 2014, soit 59000-53490 et donc une augmentation de 5510 unités avec une croissance annuelle moyenne d'à peu près %1,41. On peut tenter de comparer cette croissance (au cours de la période 2014-2021) à celle de la période intercensitaire, de 2004 à 2014 qui présentait une augmentation de 18298 unités (53490-35192), avec un taux de croissance annuel moyen de %4,26, presque 3 fois la croissance actuelle.

Cette partie de l'étude sera consacrée à une analyse des caractéristiques relatives à la présence de la communauté des immigrés en Tunisie, à l'identification de son profil, de son parcours, des difficultés et contraintes auxquelles elle est confrontée ainsi que les perceptions quant à l'expérience migratoire et l'appréciation du niveau de vie de cette population.

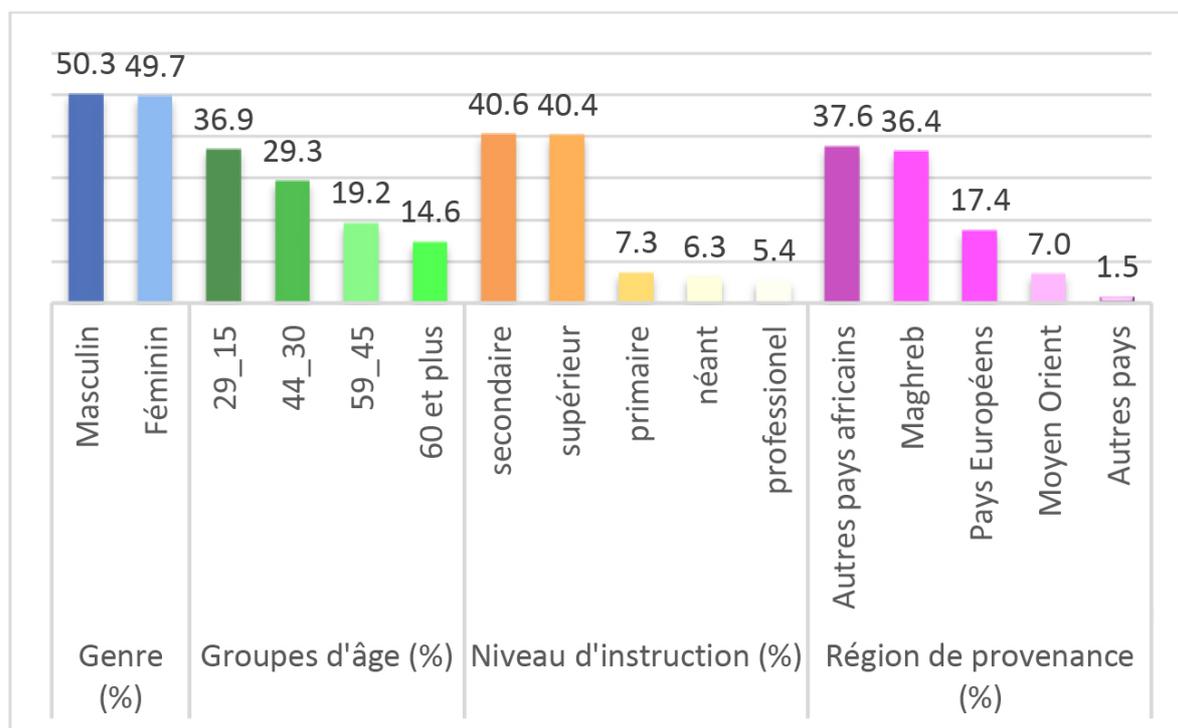
¹¹BIT : *Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel* (Genève, 2013).

1. Profil des immigrés en Tunisie

L'enquête nationale Tunisia-HIMS a permis de dégager un certain nombre d'informations sur la population des immigrés en Tunisie qui permettent de mieux cerner son profil à travers plusieurs paramètres. Nous avons alors retenu les variables suivantes : genre, âge, niveau d'instruction, région de provenance, afin d'identifier des typologies de profils des personnes immigrées.

Le graphique ci-dessous donne une vision d'ensemble du profil des individus immigrés en Tunisie âgés de 15 ans et plus qui varie, d'une manière significative, en fonction de l'ensemble des paramètres susmentionnés à l'exception de la variable « genre », qui fait apparaître une répartition presque égalitaire entre les deux sexes.

Figure 1 : Répartition des immigrés (%) selon certaines caractéristiques



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

Nous avons ainsi procédé à des analyses des fréquences simples et des analyses croisées entre ces variables, entre elles ou celles permettant de saisir une évolution quelconque. Les résultats obtenus nous permettent d'avancer les constats suivants :

1.1. Structure des immigrés par genre

Selon la variable genre, nous constatons une quasi-parité entre les hommes (%50,3) et les femmes (%49,7). Nous pouvons ainsi conclure que le projet migratoire des étrangers en Tunisie intéresse aussi bien les hommes que les femmes, bien que ces dernières soient moins enclines de mener une expérience migratoire vu leurs contraintes familiales, leurs parcours éducatifs non forcément achevé ainsi que leurs occupations professionnelles.

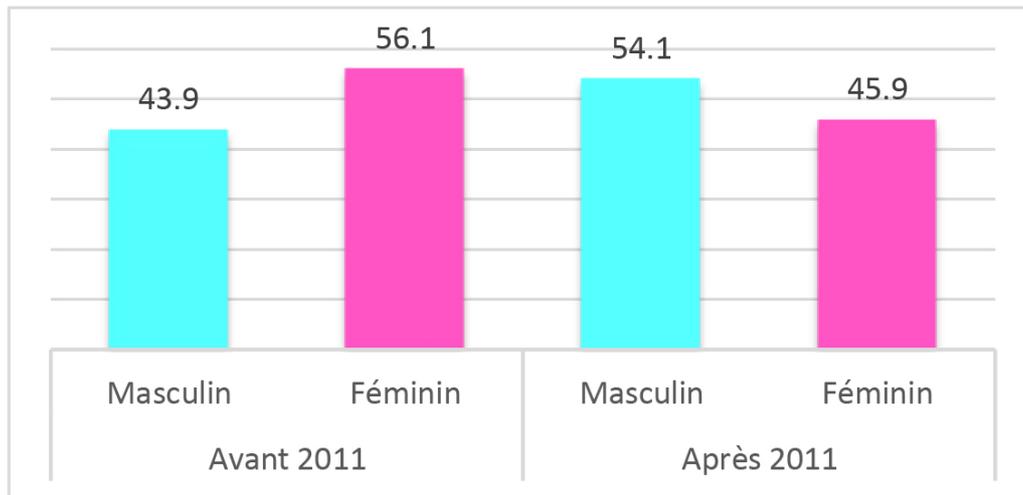
Figure 2 : Répartition des immigrés (%) selon le genre



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

Ce résultat, comparé aux données issues du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2014), montre qu'il n'y a pas eu un changement significatif quant à la structure par sexe de la population immigrée en Tunisie.

Figure 3 : Répartition des immigrés (%) selon le genre et la période



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

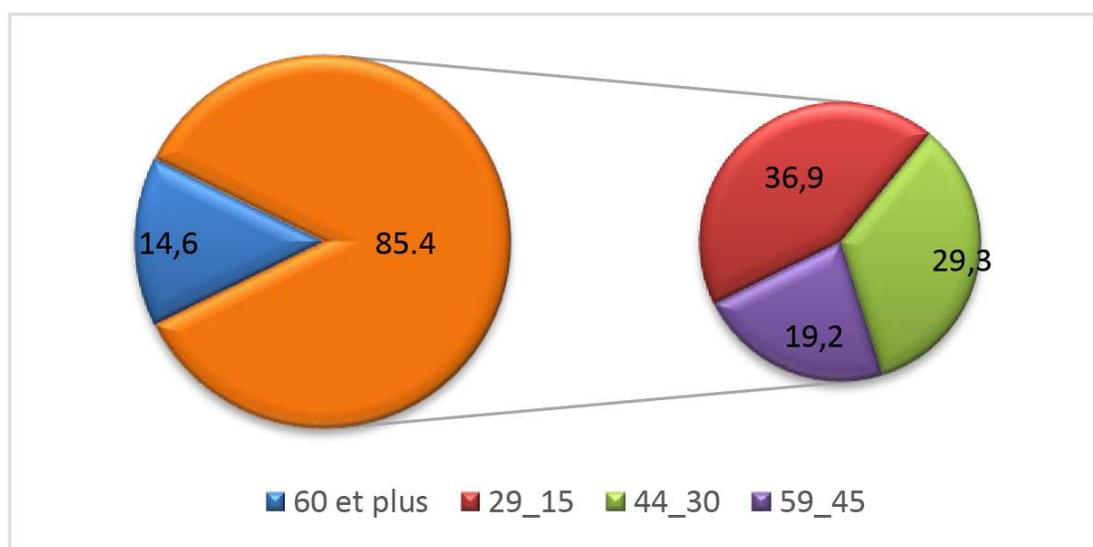
Toutefois, nous constatons, à travers le graphique précédent, que l'année 2011 relative aux bouleversements survenus en Tunisie, constitue un point de rupture ou de changement structurel de la variable âge. En effet, la parité homme-femme constatée durant toute la période n'est autre que l'effet compensation entre la structure avant 2011, où il y avait une dominance du sexe féminin (%56,1), et la structure après 2011 durant laquelle les hommes sont devenus majoritaires (%54,1), pour obtenir par conséquent une structure quasi-égalitaire à partir de 2014 qui demeure ainsi jusqu'à 2021.

1.2. Structure des immigrés par groupes d'âges

La population des résidents étrangers en Tunisie est constituée en grande partie (%85,4) de jeunes adultes en âge de travailler dont %36,9 sont âgés entre 15 et 29 ans

qui représente la classe modale, alors que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent %14,6. Un autre paramètre de tendance centrale permet de confirmer ce constat, à savoir une communauté étrangère jeune, qui est celui de l'âge médian qui est de 32 ans, c'est-à-dire que la moitié sont âgés de moins de 32 ans.

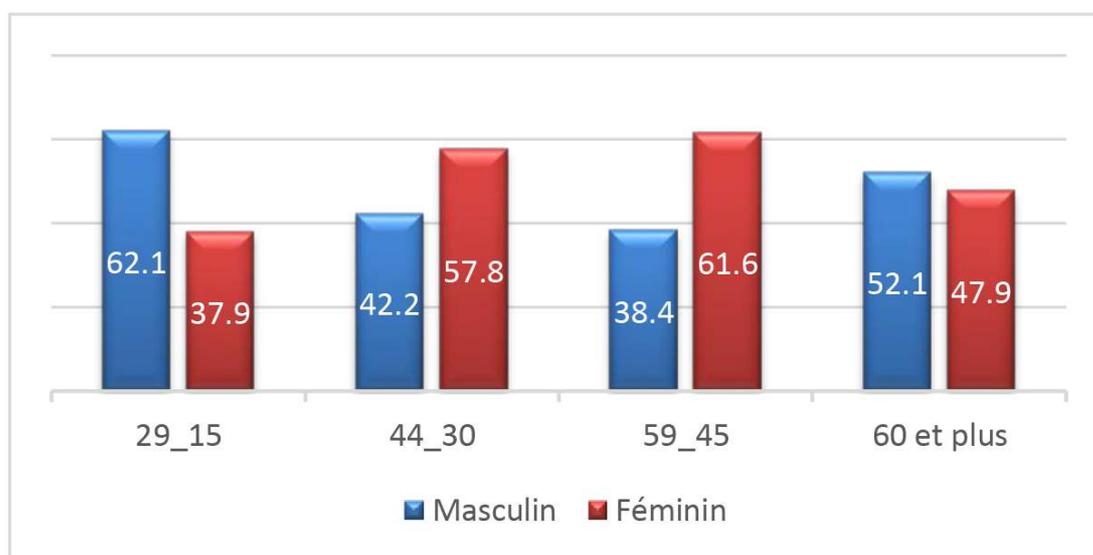
Figure 4 : Répartition des immigrés (%) selon le groupe d'âge



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

A travers le croisement entre les variables groupes d'âges et genre, nous souhaitons vérifier si cette égalité dans la répartition entre hommes et femmes reste valide quel que soit la catégorie des étrangers ;

Figure 5 : Répartition des immigrés (%) selon le groupe d'âge et le genre



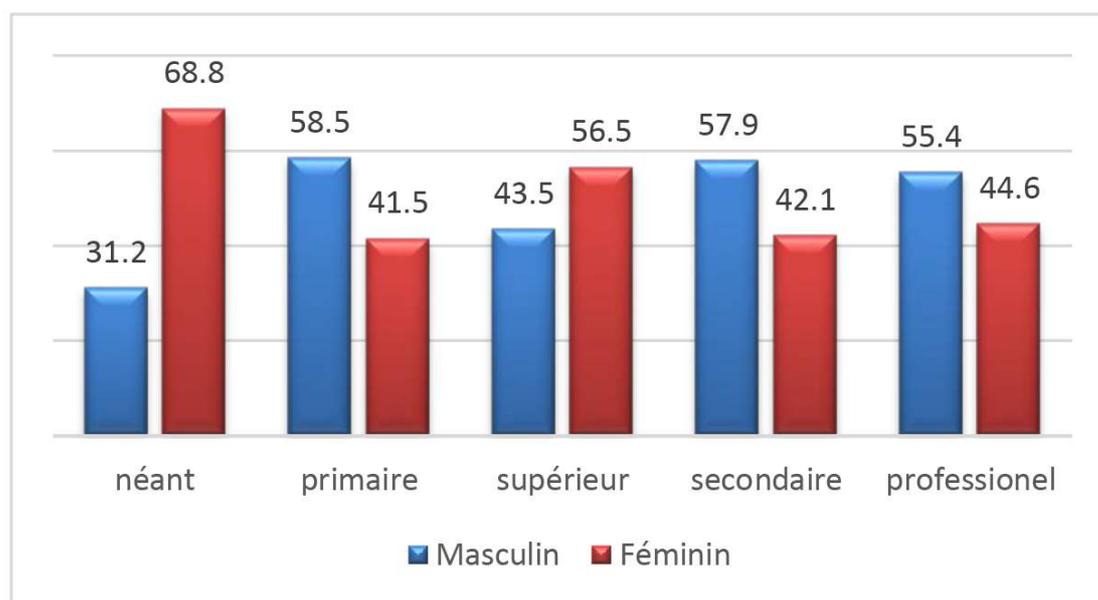
Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

Tel que le montre la figure ci-dessus, il existe deux structures opposées pour chacune des catégories analysées. En effet, pour les jeunes étrangers en âge de travailler, nous constatons une forte dominance du sexe masculin (soit %62,1 pour les hommes contre %37,9 pour les femmes), alors que pour les adultes, c'est le sexe féminin qui l'emporte.

1.3. Structure des immigrés par niveau d'instruction

Le niveau d'instruction a également un effet important sur le profil des immigrés. Ainsi, il augmente presque régulièrement jusqu'au niveau supérieur, alors qu'il est seulement de %6,3 pour ceux qui n'ont pas reçu d'éducation. La population étrangère en Tunisie s'avère fortement instruite avec une dominance du niveau secondaire et supérieur atteignant %81 de l'ensemble des immigrés.

Figure 6 : Répartition des immigrés (%) selon le genre et le niveau d'instruction



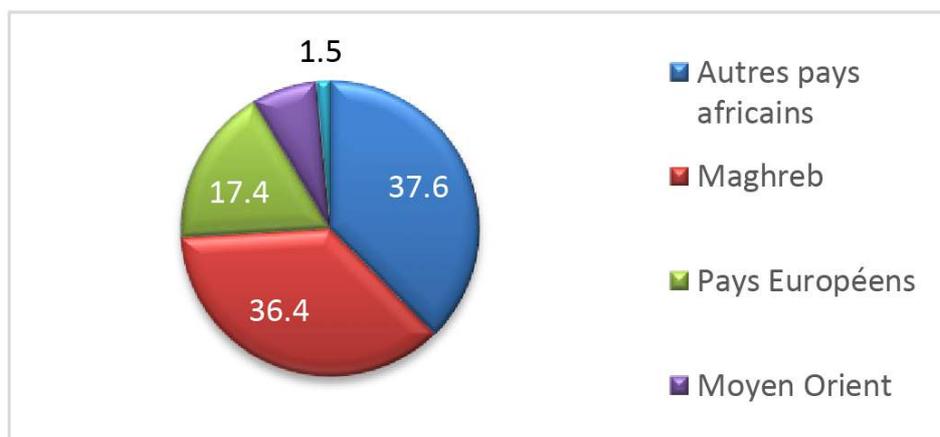
Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

Bien que dans l'ensemble, les hommes (%46,5) sont plus instruits que les femmes (%34,2) surtout pour la catégorie des néants dont %68,8 sont de sexe féminin, le pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur sont majoritairement femmes (soit %56,5 contre %43,5 pour les hommes).

1.4. Structure des immigrés par pays de provenance

Un autre axe d'analyse du profil des immigrés en Tunisie consiste à connaître leurs pays de provenance. Les chiffres relatifs à l'enquête classent les africains subsahariens en première position représentant ainsi %37,6 de la population étudiée. En deuxième position nous trouvons les maghrébins (%36,4) et en troisième position les étrangers provenant des pays européens, soit %17,4. Loin derrière se positionnent les ressortissants des pays du moyen orient et autres pays.

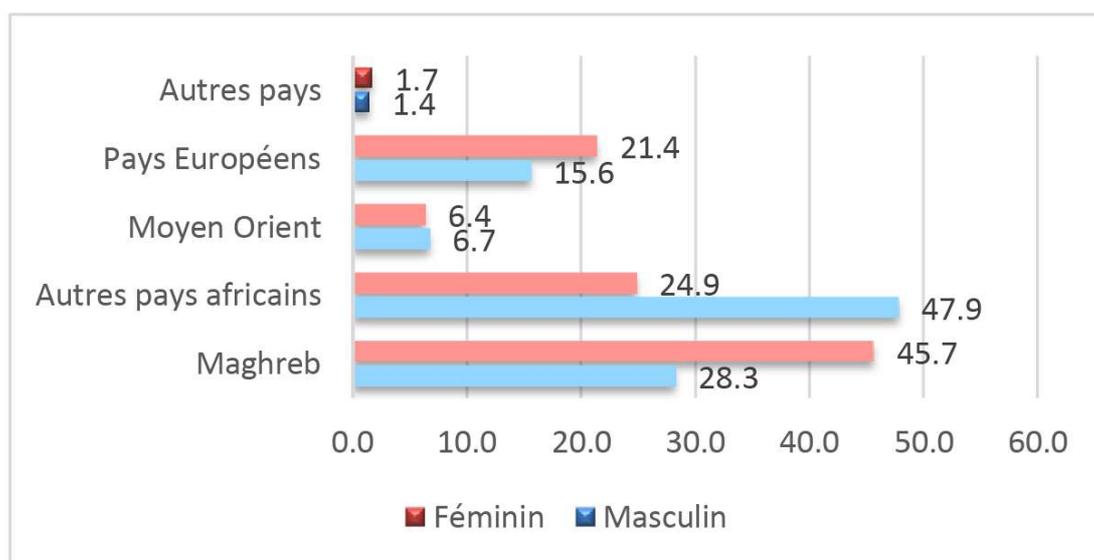
Figure 7 : Répartition des immigrés (%) selon le pays de provenance



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

Afin d'affiner la typologie, nous avons procédé à un croisement mettant en relation la région de provenance avec la variable genre. La figure suivante montre que les ressortissants des pays les plus dominants présentent deux structures opposées par genre avec une dominance masculine pour les subsahariens et féminine pour les maghrébins et les européens.

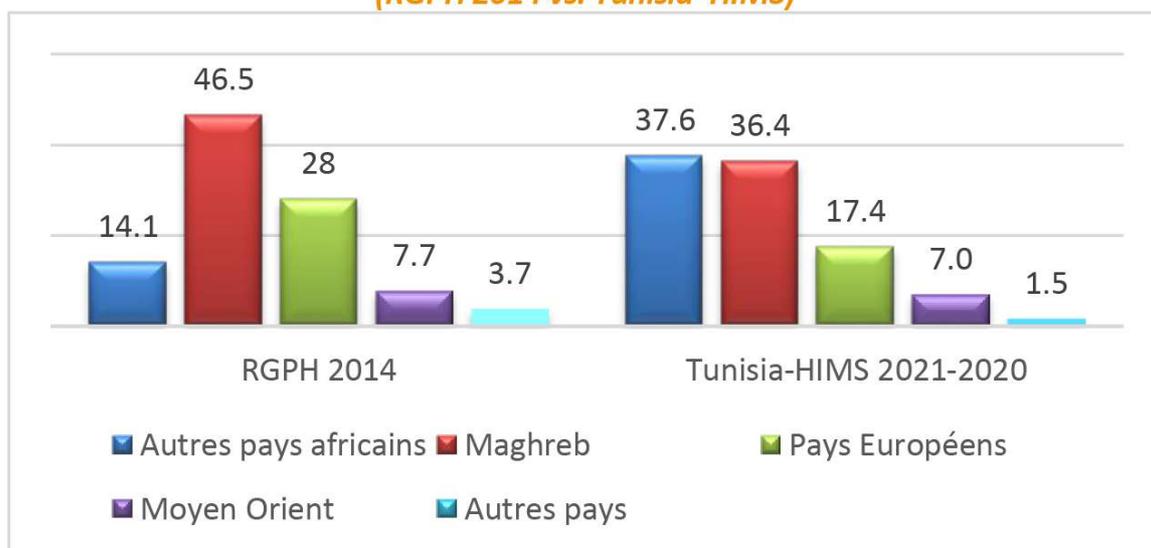
Figure 8 : Répartition des immigrés (%) selon le pays de provenance et le genre



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

En comparant les résultats de l'enquête avec ceux du RGPH 2014, on en déduit, tel que l'illustre la figure ci-dessous, qu'il y a eu un changement important de la structure par pays de provenance des immigrés en Tunisie. Cette structure est caractérisée d'une part, par une diminution similaire du nombre des maghrébins de (%46,5) %10,1 en 2014 contre %36,4 en 2021) et celle des européens de (%28) %10,6 en 2014 contre %17,4 en 2021) et d'autre part, par une augmentation importante de l'effectif des ressortissants des pays subsahariens atteignant %37,6 en 2021, alors qu'il était seulement de %14,1 en 2014, soit un écart de %23,5.

Figure 9 : Répartition des immigrés (%) selon le pays de provenance (RGPH 2014 vs. Tunisia-HIMS)



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021 et RGPH 2014

Cette vague d'entrée de la population étrangère issue de l'Afrique subsaharienne depuis 2014 trouve sa justification dans l'ouverture massive d'un nombre important d'établissements universitaires privés surtout dans les principales grandes villes tunisiennes (Tunis, Sousse et Sfax) faisant appel à un nombre importants d'étudiants subsahariens ainsi que les guerres civiles qu'ont connu quelques pays comme la côte

d'Ivoire, le Rwanda et la République Centrafricaine. La suppression de visas pour certains pays africains en 2013 et 2015 peut également jouer un rôle en ce sens.

Après l'exploration du profil général de la population immigrée en Tunisie selon ses principales caractéristiques, nous allons, dans ce qui suit, croiser ces dernières avec quelques dimensions d'ordre administratif, historique, économique et humain et qui n'ont pas été exploités auparavant par le rapport d'enquête de l'INS.

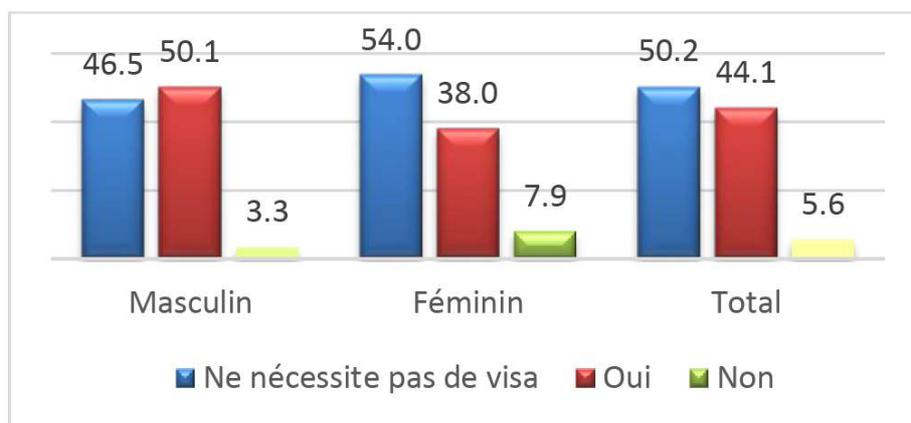
2. Parcours des immigrés

L'analyse du parcours des migrants s'appuie sur les variables suivantes : la modalité d'entrée, l'itinéraire et la raison de quitter le pays d'origine. Les analyses effectuées à ce niveau ont pour finalité de pouvoir dresser des typologies distinctives permettant une meilleure compréhension du phénomène. A cet égard, nous procéderons dans un premier temps à une lecture des résultats variable par variable, ensuite nous optons à des affinements des parcours selon les profils des immigrés.

2.1. Modalité d'entrée

La première question sous-jacente à cet axe d'analyse consiste à connaître la modalité d'entrée, à savoir si les ressortissants étrangers possèdent un document pour traverser les frontières tunisiennes ou s'ils sont exemptés de visa. Nous constatons, à travers la figure ci-dessous que seulement %5,6 des immigrés sont entrés sur le territoire tunisien sans être munis de visa ou de document d'entrée. Toutefois, il existe une différence peu significative selon le genre avec une entrée dans des conditions conformes aux règlements dans %96,6 des cas pour les hommes et dans %92 des cas pour les femmes.

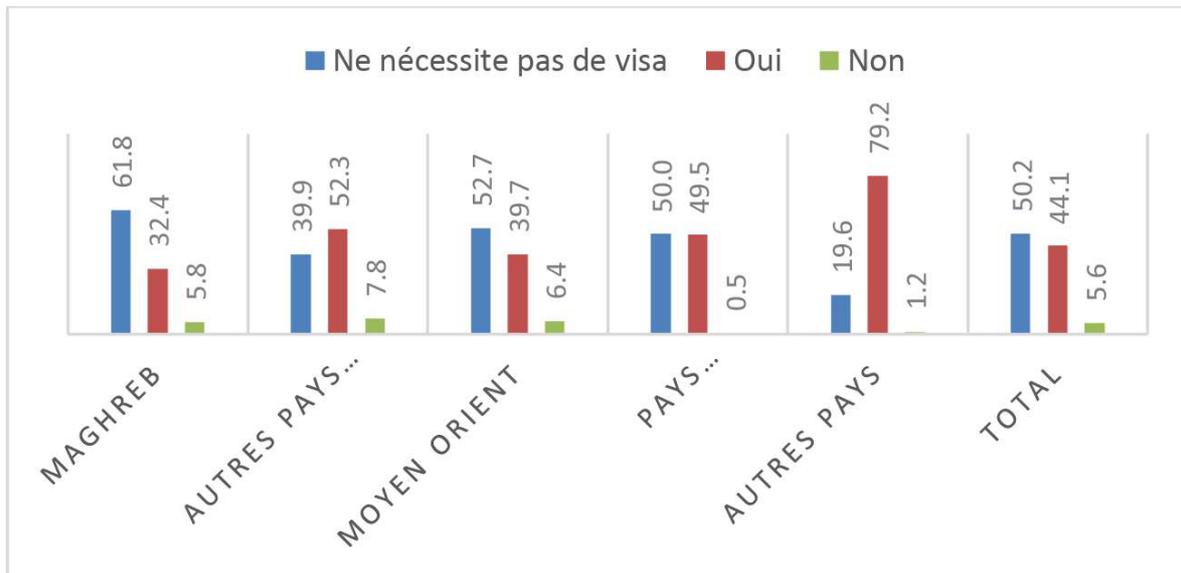
Figure 10 : Répartition des immigrés (%) selon la modalité d'entrée en Tunisie



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

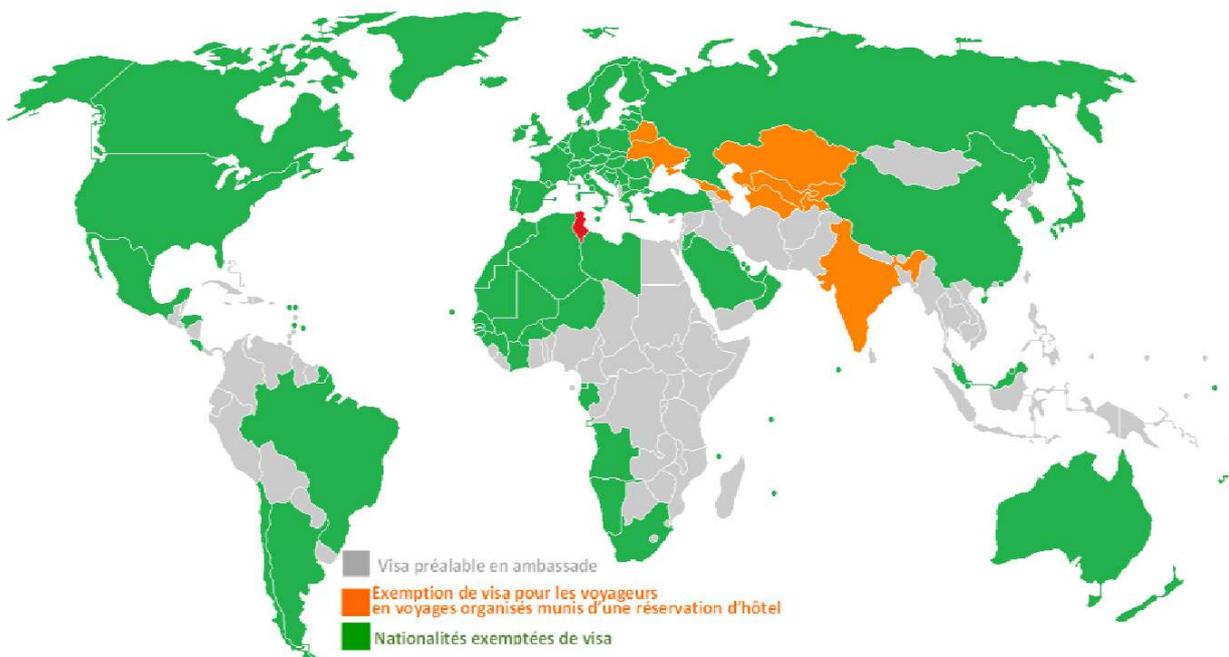
Nous considérons, par ailleurs, que cette dimension pourrait constituer un facteur pouvant expliquer la situation administrative irrégulière dont se trouvent quelques nationalités plus que d'autres. En effet, tel que l'illustre le graphique suivant, le taux le plus élevé des immigrés qui n'ont pas besoin d'un visa d'accès à la Tunisie sont principalement les maghrébins (%61,8), ensuite les ressortissants du moyen orient (%52,7) et les européens (%50) car pour la plupart de ces pays, la Tunisie les a exemptés de visa dans le cadre d'un ensemble d'accords bilatéraux (Cf. figure 12). En se référant à la figure 12, nous remarquons que la Tunisie n'accorde pas l'entrée de la majorité des ressortissants des pays subsahariens (en gris) sur son territoire qu'avec un visa d'entrée au préalable. Ceci est en concordance avec les chiffres indiqués sur la figure 11 qui dégagent le taux le plus faible (outre les autres pays) d'exemption d'un visa d'entrée parmi les autres pays africains (soit %39,9), justifiant ainsi le taux le plus élevé d'accès non conformes aux règlements pour %7,8 parmi des ressortissants de ces pays.

Figure 11 : Répartition des immigrés (%) selon la modalité d'entrée en Tunisie et le pays de provenance



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

Figure 12 : Nationalité sujette à l'obtention d'un visa



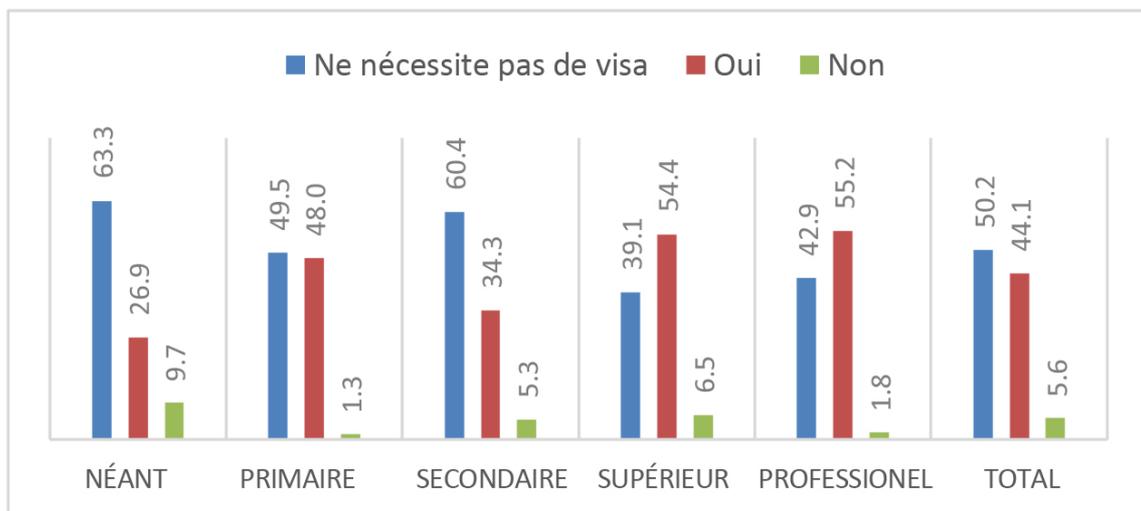
Source : www.aeroportdetunis.com

Les résultats obtenus permettent de confirmer l'existence d'une corrélation étroite entre le pays de provenance et la possibilité d'accéder en Tunisie avec ou sans visa. Nous distinguons ainsi trois groupes typologiques ayant les caractéristiques suivantes:

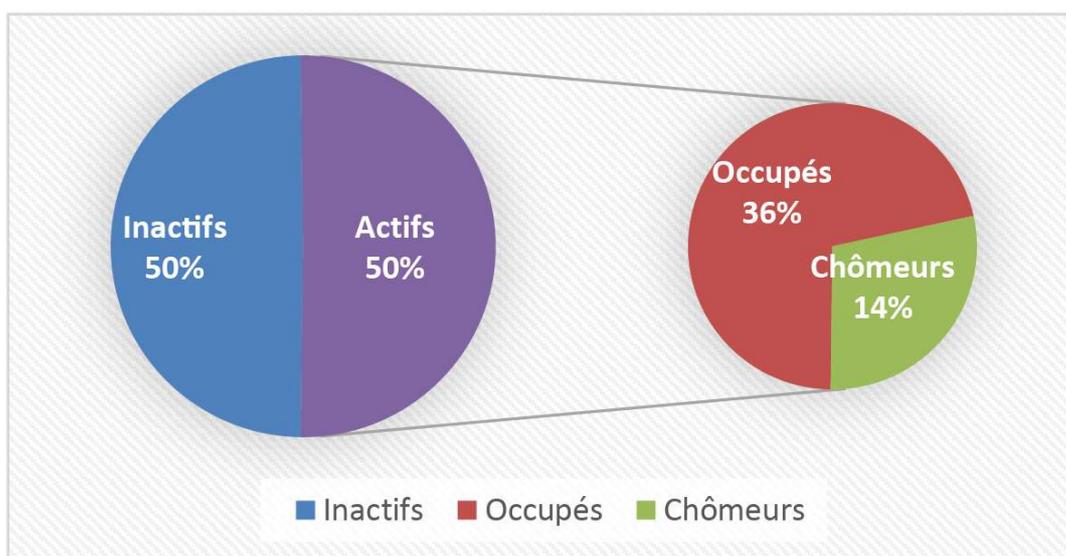
- Le premier groupe est constitué des immigrants provenant de pays maghrébins, arabes et quelques pays européens et qui sont exemptés d'obtention de visa.
- Le deuxième groupe comporte les immigrants provenant de pays africains et qui sont sujets à une obtention de visa.
- Le troisième groupe est composé de certains pays africains et qui sont exemptés de visa.

Un autre croisement pourrait également être envisagé pour faire ressortir des typologies bien distinctes. Nous pensons particulièrement à une corrélation entre la modalité d'entrée et le niveau d'instruction.

Figure 13 : Répartition des immigrants (%) selon la modalité d'entrée en Tunisie et le niveau d'instruction



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

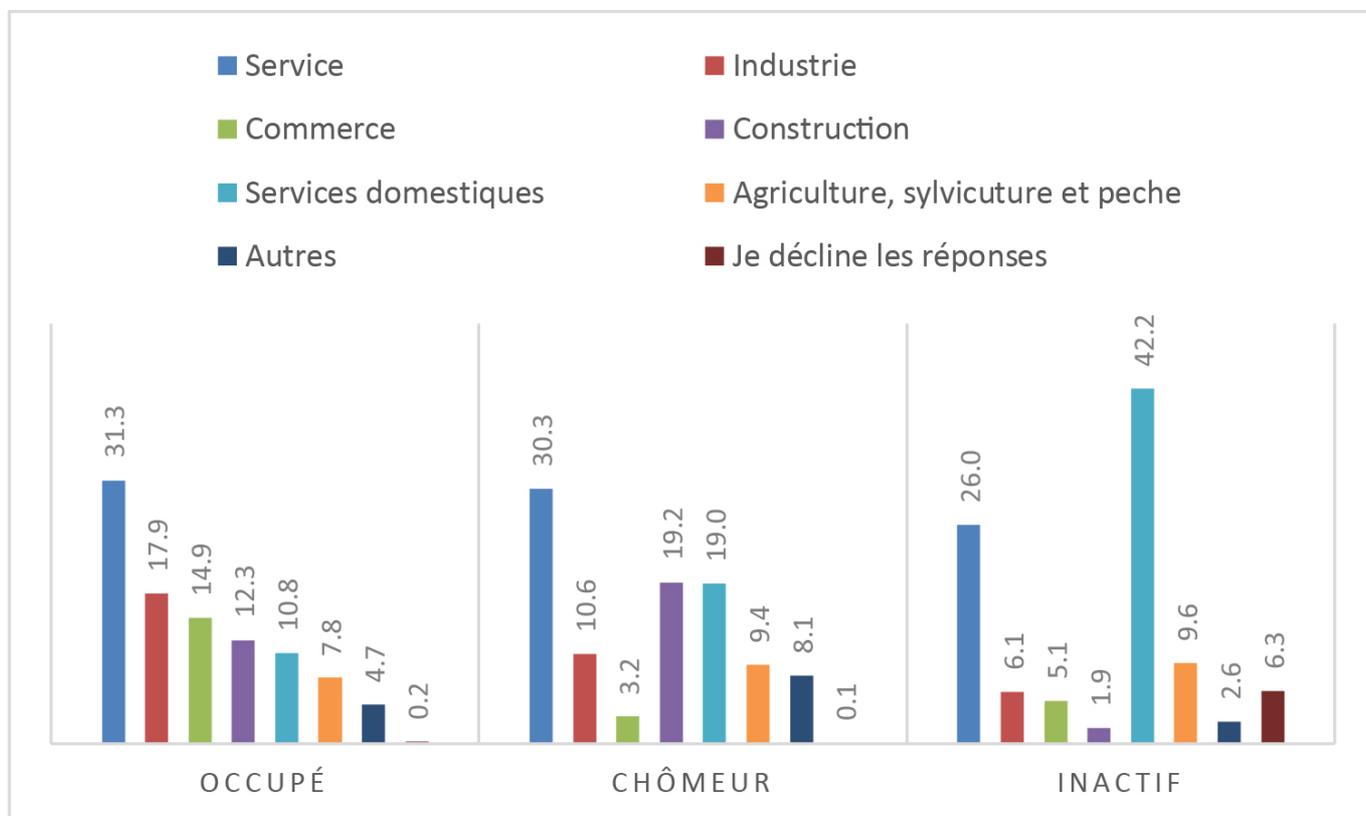


Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

Selon le secteur d'activité dans lequel opéraient les immigrants avant leur arrivée en Tunisie, nous remarquons que le secteur des services est le plus dominant et ceci quel que soit leur statut d'occupation (actifs ou inactifs). Ainsi, à travers la lecture du graphique ci-dessous, presque un tiers des immigrants occupés au moment de l'enquête travaillaient auparavant dans le secteur des services (%31,3), plus loin on trouve le secteur industriel (%17,9), ensuite le secteur commercial (%14,9), suivi du secteur construction (%12,3), le secteur des services domestiques (%10,8) et le secteur agricole qui occupe la dernière place avec %7,8 des immigrants occupés.

Nous constatons aussi que les immigrants qui avaient une expérience au préalable dans le secteur commercial sont les moins affectés par le chômage alors que ceux qui travaillaient auparavant dans le secteur de services domestiques font partie essentiellement des inactifs.

Figure 14 : Répartition des immigrés (%) selon le statut d'occupation et le secteur d'activité avant l'arrivée en Tunisie



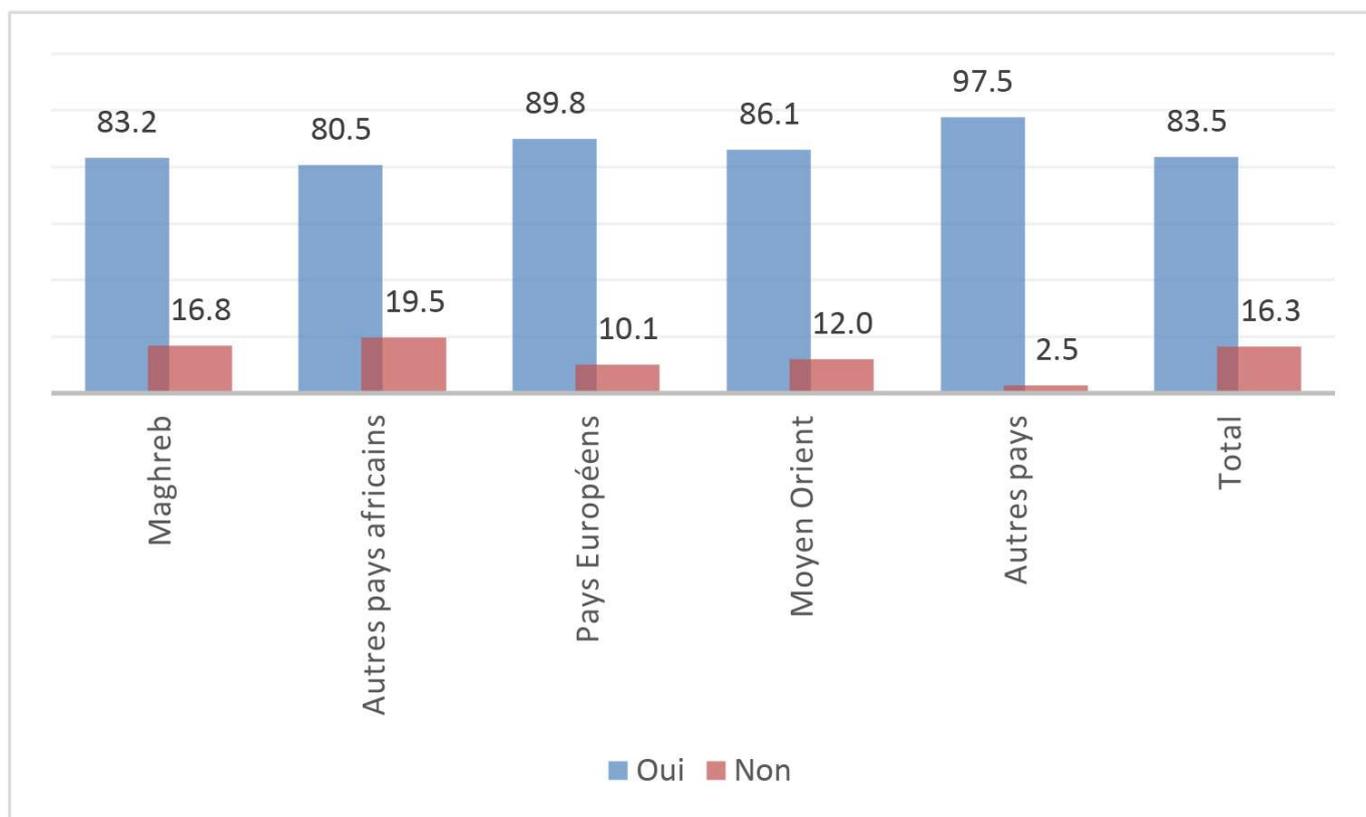
Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

2.2. Emploi actuel

Malgré les difficultés économiques que connaît la population immigrée en Tunisie, à savoir l'accès à un emploi convenable et/ou les bas salaires, nous pouvons lire à partir de la figure suivante que la grande majorité (%83,5) sont actuellement employés.

Cette répartition est reproduite presque de la même manière avec les différentes régions de provenance des immigrés. La communauté subsaharienne est celle qui est distinguée par le taux d'employabilité le plus faible comparé aux autres régions, mais qui reste relativement important, soit %80,5.

Figure 15 : Répartition des immigrés (%) selon l'emploi actuel



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

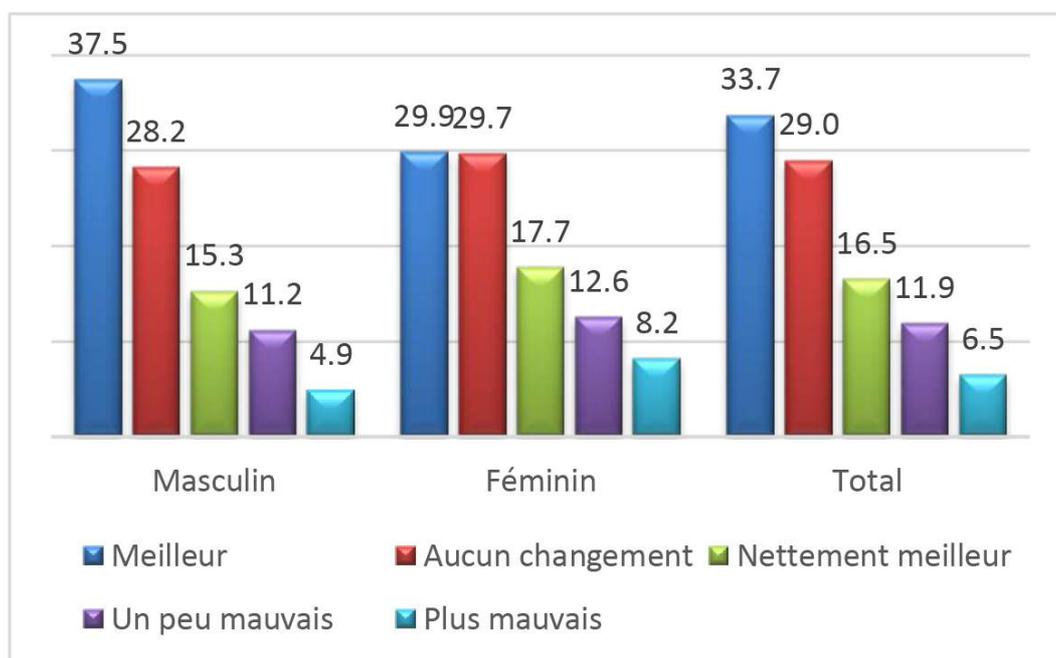
Nous pouvons déduire après la lecture des résultats issus de l'analyse de l'emploi actuel des immigrés et celle de leurs expériences professionnelles, que les deux premières catégories déjà identifiées acceptaient ou étaient obligés, afin de ne pas voir leur projet migratoire échoué, de travailler dans des emplois qui ne correspondaient pas à leurs profils et toucher ainsi un salaire plus bas. Ceci qui va certainement impacter leurs conditions de vie ainsi que leurs intentions à choisir une autre destination. Ces aspects feront l'objet de la section suivante.

3. Perception de l'expérience migratoire et appréciation du niveau de vie des immigrés

Nous développons dans cette partie du rapport les perceptions que portent les immigrés étrangers de leur expérience migratoire en Tunisie. Nous utilisons à cet effet les données recueillies à partir de l'enquête Tunisia-HIMS en se basant sur une question qui a été adressée à la population cible et qui traite la comparaison du niveau de vie actuel des immigrés avec leurs situations avant de quitter le pays d'origine.

En examinant la figure ci-dessous, on aperçoit rapidement que la majorité des immigrés (50,2 %) considèrent leur situation actuelle meilleure ou nettement meilleure comparée à celle où ils étaient dans leurs pays d'origine. En revanche, %18,4 seulement la considèrent un peu ou plus mauvaise et le reste sans aucun changement.

Figure 16 : Répartition des immigrés (%) selon l'appréciation du niveau de vie et le genre

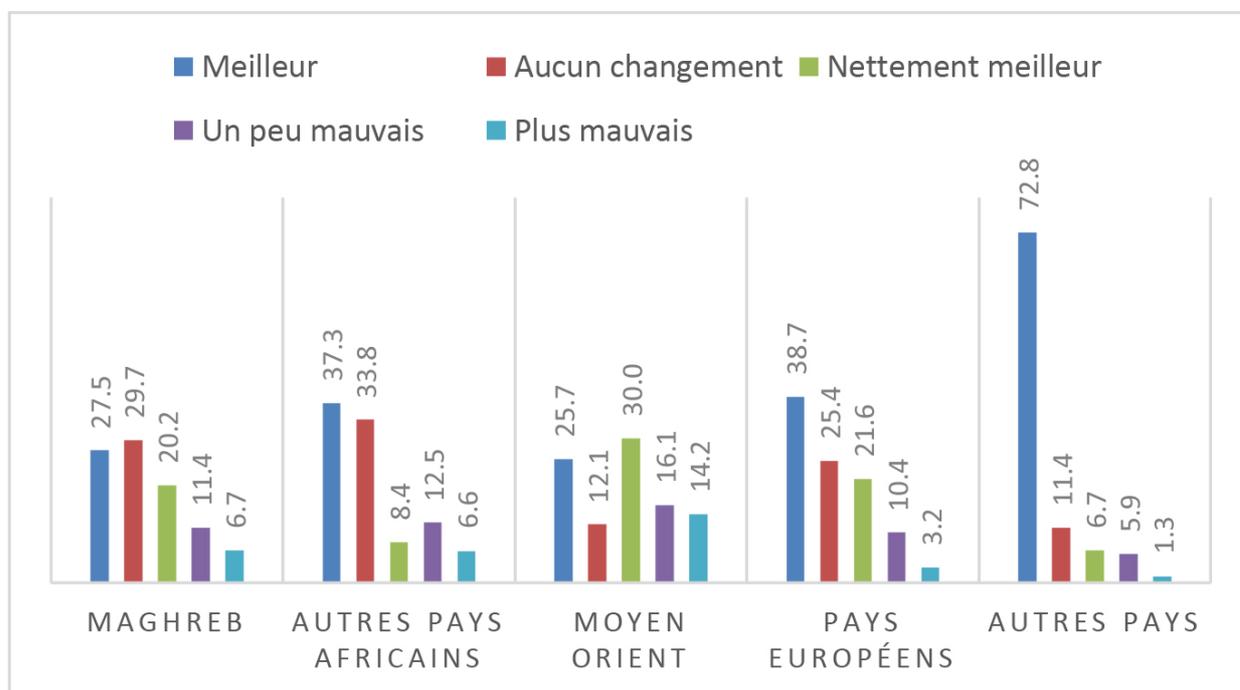


Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

L'appréciation du niveau de vie actuel des immigrés semble garder presque la même structure selon le genre. En revanche, cette appréciation peut varier lorsque l'on regarde de plus près la structure selon le pays de provenance. Il ressort ainsi à partir de la figure ci-après que l'on peut identifier deux profils atypiques des immigrés :

- Les ressortissants du Moyen Orient représentent la communauté étrangère la plus lésée en termes de niveau de vie puisqu'une personne sur trois considère que sa situation actuelle est un peu ou plus mauvaise que celle dans son pays d'origine.
- Les ressortissants des autres pays trouvent leur situation actuelle meilleure ou nettement meilleure que celle où ils étaient dans leurs pays d'origine à hauteur de %79,5.

Figure 17 : Répartition des immigrés (%) selon l'appréciation du niveau de vie et le pays de provenance

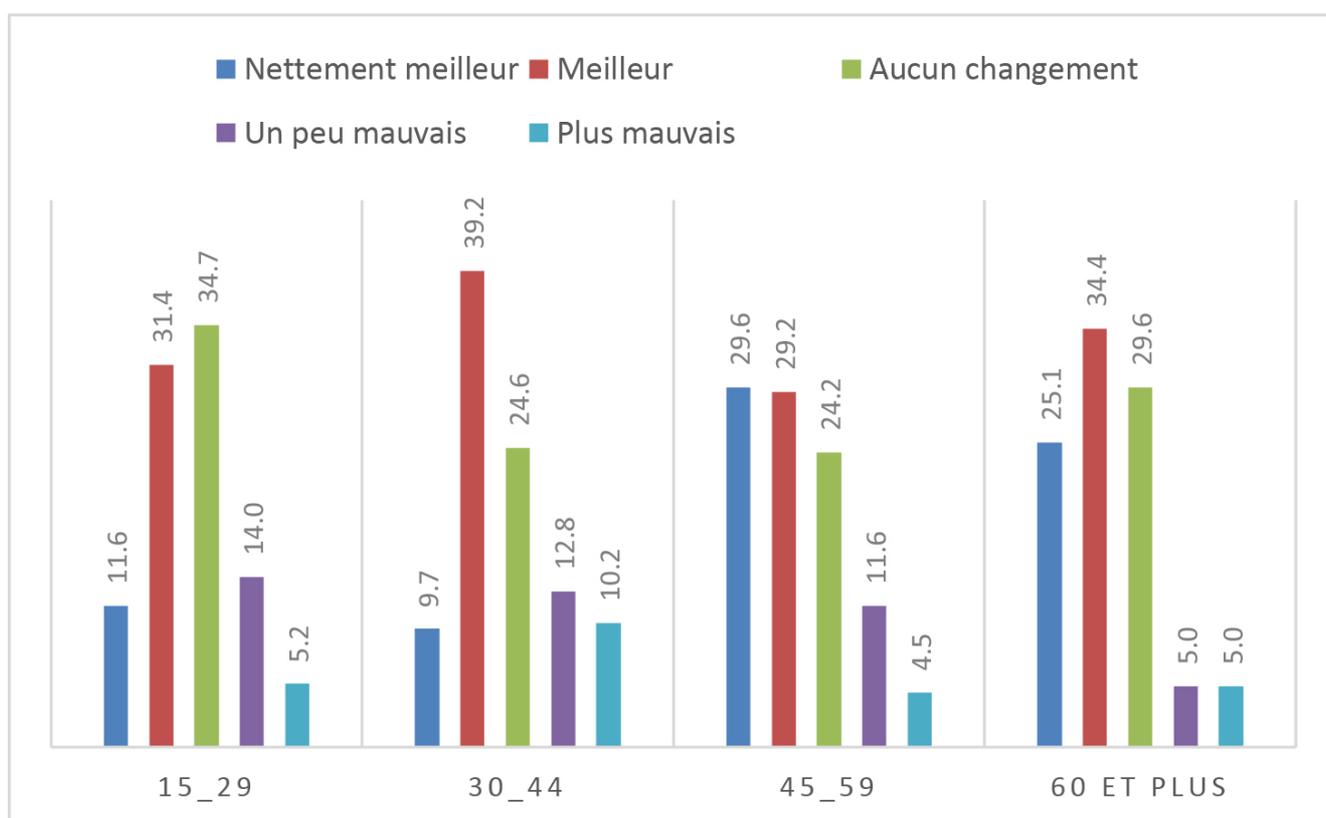


Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

Toutefois, si l'on procède à une analyse plus fine consistant à examiner pour chaque classe d'âge l'ordre du niveau d'appréciation du niveau de vie des immigrés, l'on peut identifier deux typologies de sujets correspondants à deux générations différentes :

- La première relative à la catégorie des immigrés jeunes et jeunes adultes qui ont exprimés leur mécontentement face à leur situation actuelle.
- La deuxième relative à la catégorie des immigrés en âge de retraite qui considèrent qu'ils se trouvent dans une situation plus confortable que celle dans leurs pays d'origine.

Figure 18 : Répartition des immigrés (%) selon l'appréciation du niveau de vie et le groupe d'âge



Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

4. Les perspectives d'installation en Tunisie : Destination finale ou de transit ?

L'ensemble des aspects précédemment analysés ayant ciblés le profil des immigrés étrangers en Tunisie, leurs parcours, les difficultés et contraintes auxquelles se sont confrontés ainsi que les perceptions quant à leur expérience migratoire et l'appréciation de leur niveau de vie, nous a permis de dégager un ensemble de typologies de la population immigrée et de retenir les éléments suivants :

- Malgré la fragilité de la conjoncture économique et financière actuelle conjuguée à l'instabilité politique et l'absence de visibilité, la Tunisie demeure au regard des immigrés les plus âgés, un pays où l'on pourra bénéficier d'une qualité de vie meilleure que celle comparée à son pays d'origine, ce qui favorisera la décision de leur installation, rendant ainsi la Tunisie un pays d'immigration.
- Pour d'autres (les plus jeunes), la difficulté d'accès au marché de l'emploi et l'opportunité de trouver un travail convenable correspondant à leurs profils et répondant à leurs attentes, les incitent à considérer la Tunisie comme une étape dans leurs projets migratoires constituant ainsi un pays de transit, à la recherche d'une nouvelle destination.

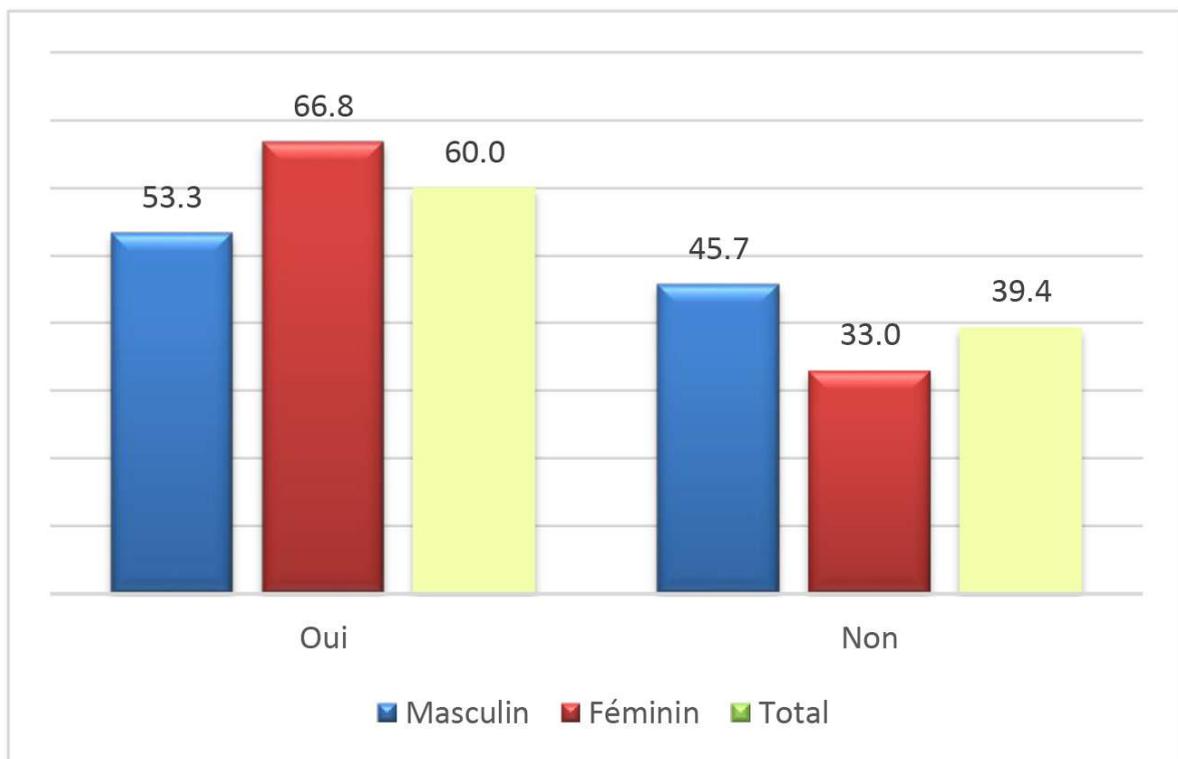
Ces deux dernières perspectives relatives aux deux profils d'immigrés que nous venons d'identifier et que nous avons conçu à partir de la présente analyse, peuvent bien être confirmées ou à défaut infirmées en faisant recours à la question qui a été adressée aux immigrés par rapport à leur intention de rester ou de quitter le territoire

tunisien. L'on s'interrogera, dès lors, sur les motifs qui pourront orienter le choix de chacune de leurs décisions.

4.1. L'intention de rester ou de départ

La plupart des immigrants interrogés (%60) ont exprimé leur intention de s'installer en Tunisie. Cette intention est plus explicite chez les femmes (%66,8) que les hommes (%53,3).

Figure 19 : Répartition des immigrants (%) selon l'intention de rester et le genre

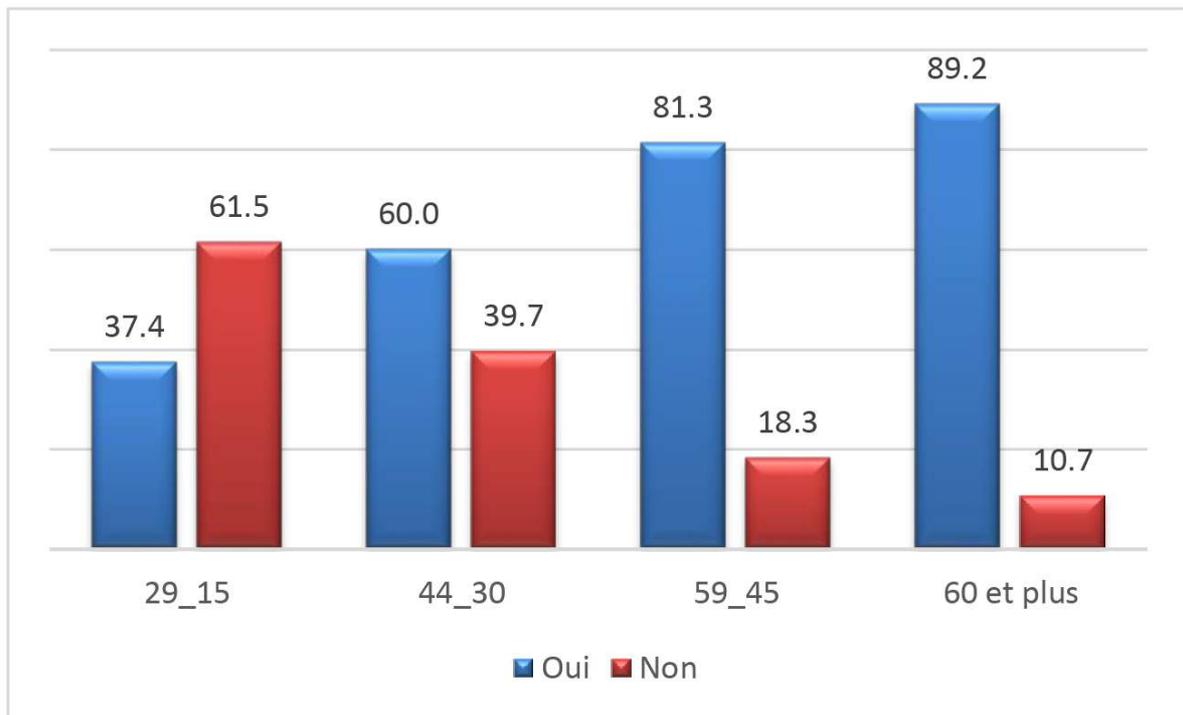


Source : Enquête Tunisia-HIMS 2020-2021

D'après la figure ci-après, l'on remarque bien l'existence d'une corrélation positive (réciproquement négative) entre l'intention de rester (de ne pas rester) et les groupes d'âge. En d'autres termes, chaque fois que l'immigré devient de plus en plus âgé, son intention de s'installer devient de plus en plus certaine, soit %89,2 des sujets âgés de 60 ans et plus ayant l'intention de rester. Réciproquement, chaque fois que l'immigré

est de plus en plus jeune, il sera de moins en moins tenté de rester, soit 61,5% des jeunes âgés entre 15 et 29 ans ayant l'intention de ne pas rester.

Figure 20 : Répartition des immigrés (%) selon l'intention de rester et le groupe d'âge

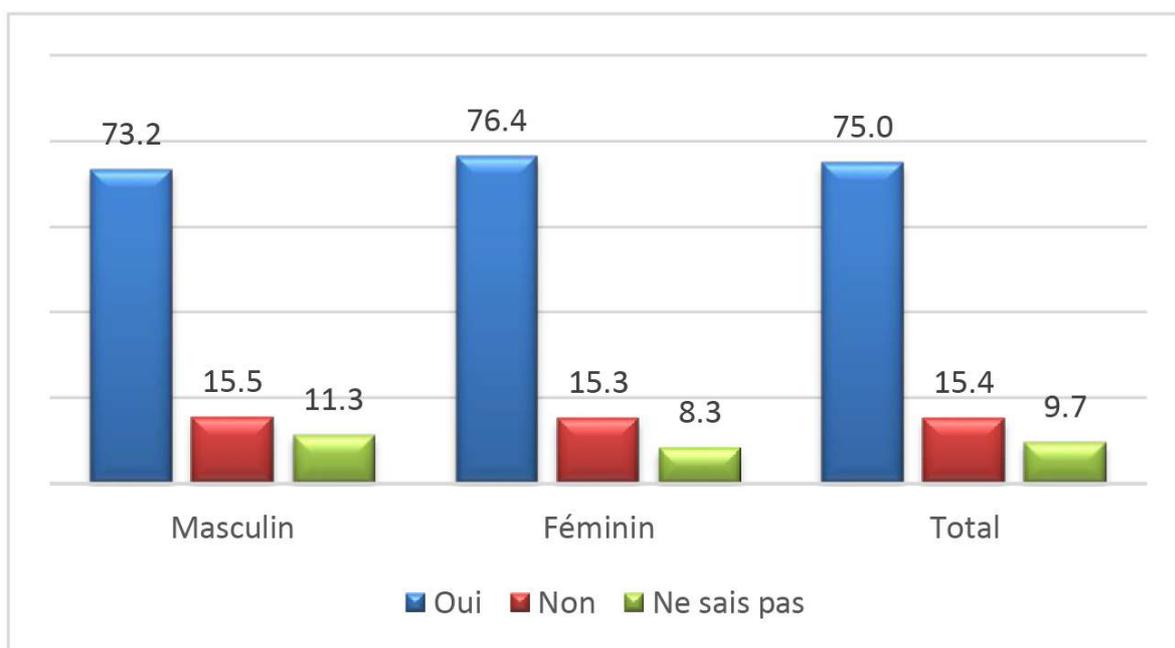


Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020-2021

Ce constat vient confirmer notre hypothèse évoquée ci haut qui stipule que les immigrés les plus âgés considèrent la Tunisie une destination finale dans leur projet migratoire puisqu'ils bénéficient d'un niveau de vie meilleur. En revanche, les plus jeunes ont toujours la sensation de mécontentement qui les incite à quitter le pays sans que cette décision ne soit ferme.

Une autre information pourra être rajoutée à cette analyse et qui viendra renforcer la confirmation de notre hypothèse, lorsque l'on a interrogé les immigrés pour savoir s'ils ont l'intention de planifier leur retraite en Tunisie, la réponse était positive pour les trois quarts des répondants, tout genre confondu.

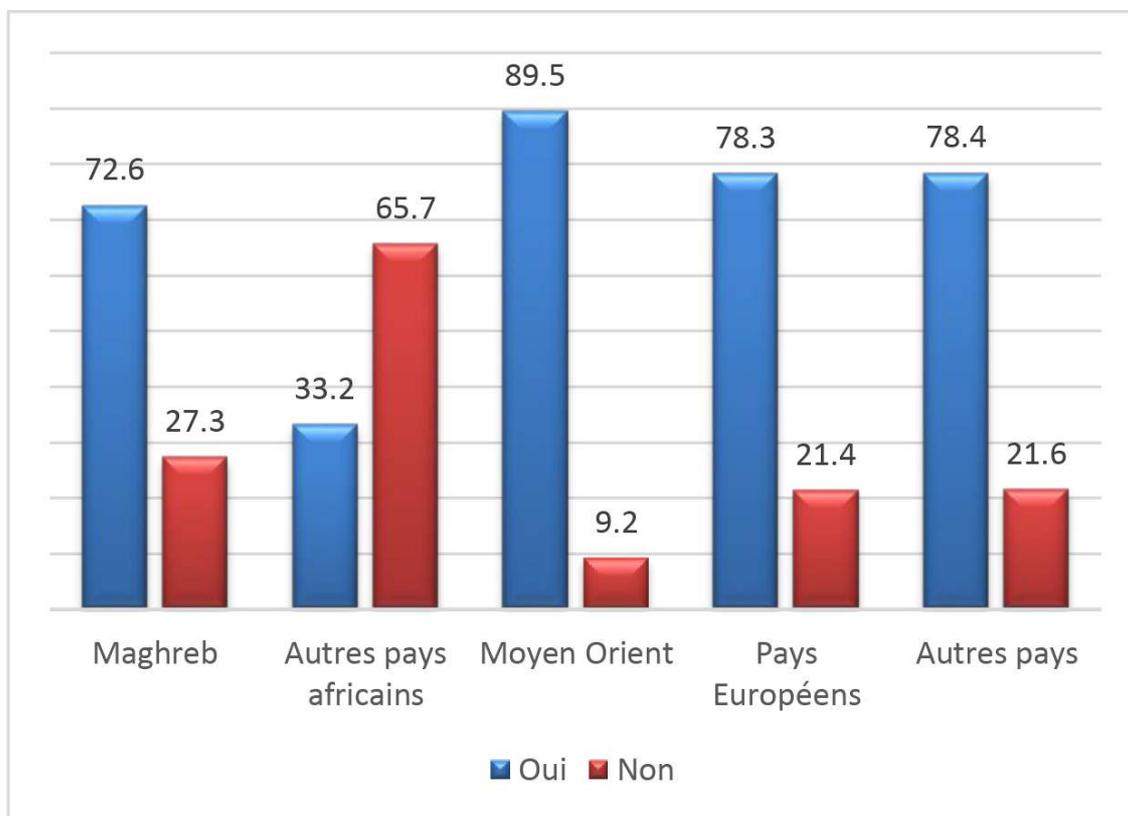
Figure 21 : Répartition des immigrés (%) selon l'intention de planifier la retraite en Tunisie



Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020-2021

A cette étape de l'analyse, il devient évident de savoir les pays de provenance des immigrés qui ont l'intention de s'installer ou de quitter la Tunisie. Tel qu'illustré sur la figure suivante, les pays dont les ressortissants ont l'intention de rester, sont dans l'ordre comme suit, les ressortissants du Moyen Orient (%89,5), les ressortissants des autres pays et des pays européens (%78) chacun et les Maghrébins (%72,6). Par contre, la majorité des ressortissants de l'Afrique subsaharienne (%65,7) ont l'intention de quitter le pays.

Figure 22 : Répartition des immigrés (%) selon l'intention de rester et les pays de provenance



Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020-2021

En guise de synthèse, nous pouvons retenir un profil de la population étrangère qui correspond aux immigrés de 60 ans et plus ayant l'intention de planifier leur retraite en Tunisie et la considèrent comme pays de dernière destination et qui proviennent des pays européens ou du la région du Moyen Orient. Un deuxième profil est celui des jeunes ou jeunes adultes immigrés issus de l'Afrique subsaharienne et qui considèrent la Tunisie un pays de transit vers les rives nord-méditerranéennes.

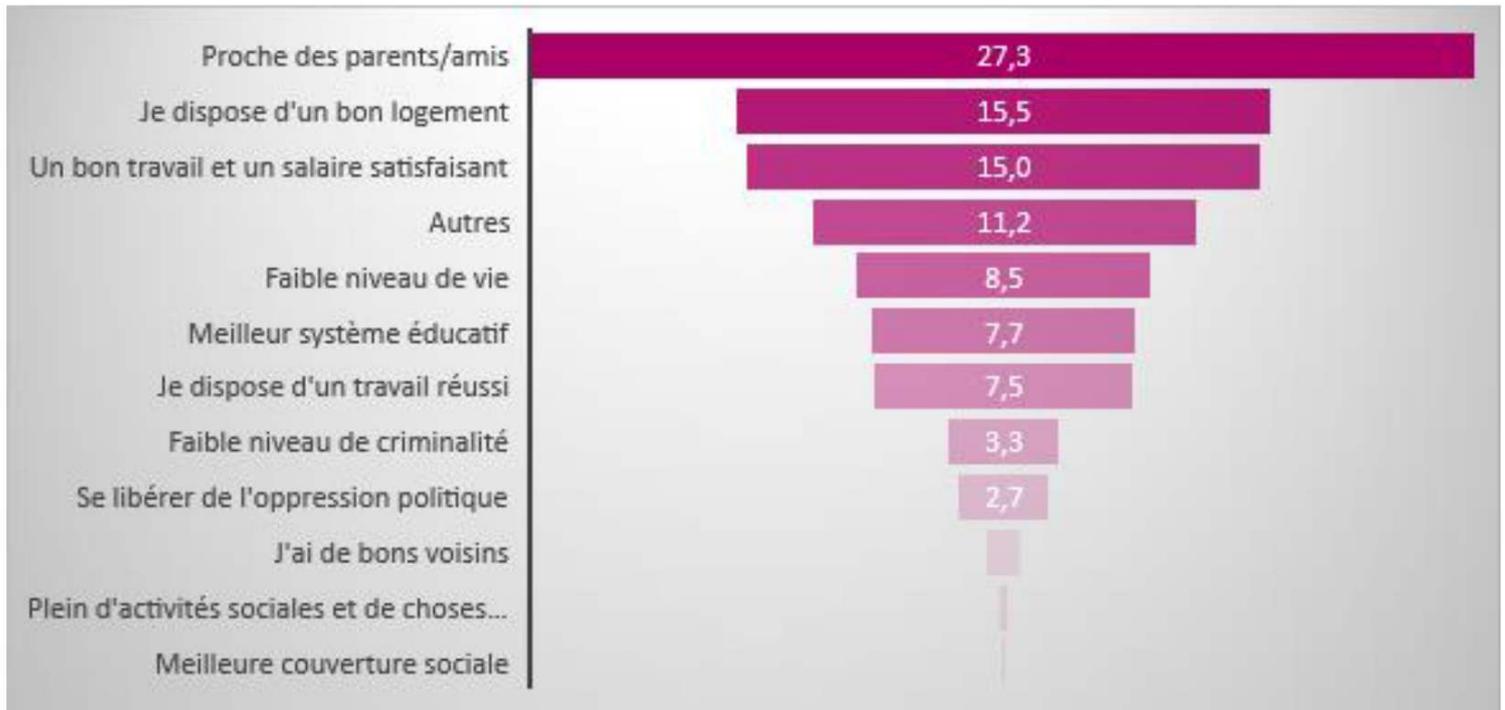
4.2. Les motivations de l'immigré derrière son intention de rester ou de quitter le pays

Il était question dans la section précédente de savoir si l'immigré avait ou pas l'intention de rester ou de quitter le pays, mais qu'en est-il des raisons qui ont motivé cette frange de la population à choisir l'une ou l'autre de ces décisions ? L'on énumère ainsi un ensemble de facteurs pouvant constituer des motifs conduisant les immigrés à faire leurs choix. On peut citer dans ce sens les conditions politiques, sociales et économiques du pays, les niveaux de rémunération, le climat et les conditions de vie et de travail ainsi que les facteurs liés aux droits et libertés individuelles. Toutefois, ces facteurs peuvent varier selon l'intention de rester ou de quitter le pays. C'est ce qui nous a motivé à analyser dans ce qui suit ces deux choix distinctement.

4.2.1. Les motivations de l'immigré derrière son intention de rester

Les données recueillies à partir de l'enquête Tunisia-HIMS nous ont permis d'identifier la hiérarchie qu'accordent les sujets aux facteurs ayant conduit leur intention de s'installer en Tunisie en fonction de leur récurrence. Le schéma ci-dessous illustre ce classement :

Figure 23 : Répartition des immigrés (%) ayant l'intention de rester en Tunisie selon les raisons



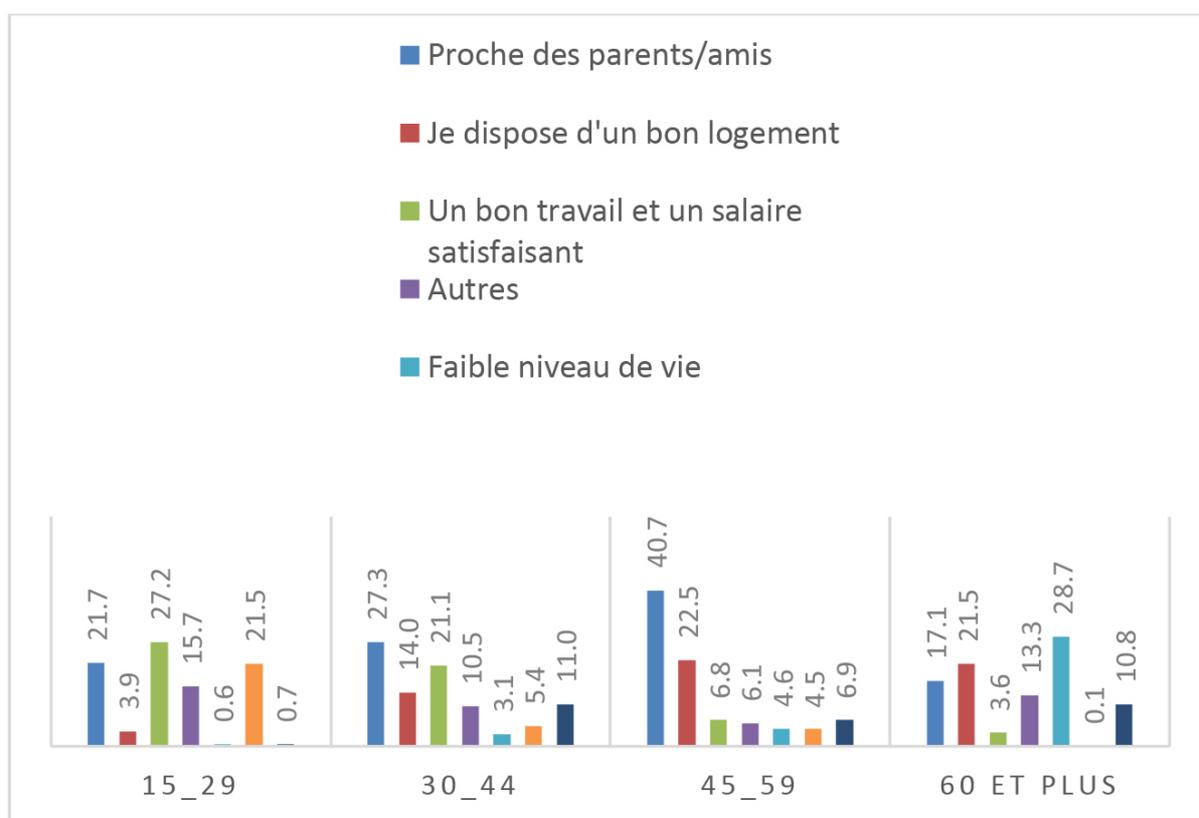
Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020 -2021

Ainsi, nous remarquons que la raison la plus récurrente évoquée par les immigrés est liée à la volonté de rester proche de leurs amis et parents pour %27,3 des cas. La seconde raison avancée est le fait de disposer d'un bon logement ainsi qu'un bon travail et un salaire satisfaisant (%15). Ensuite, on trouve « le faible niveau de vie », « le meilleur système éducatif » et « disposer d'un travail réussi » qui partagent presque la même position (%8). Ce sont donc les conditions sociales, économiques et de vie qui motivent le plus le choix des immigrés de rester au pays.

Toutefois, si l'on procède à une analyse plus fine consistant à croiser les principales motivations proposées, avec les profils des immigrés et que nous venons d'identifier, l'on peut être amenés à dégager quelques typologies.

En effet, tel que l'illustre le graphique suivant, nous constatons que ce qui incite les immigrés âgés de 60 ans et plus de prendre la décision de s'installer en Tunisie est le faible niveau de vie, avoir un bon logement et être proche de ses amis et parents. Quant aux immigrés adultes et jeunes adultes, leur décision de rester est tributaire de la proximité sociale et le fait d'avoir un bon travail avec un salaire satisfaisant.

Figure 24 : Répartition des immigrés (%) ayant l'intention de rester en Tunisie et les groupes d'âge

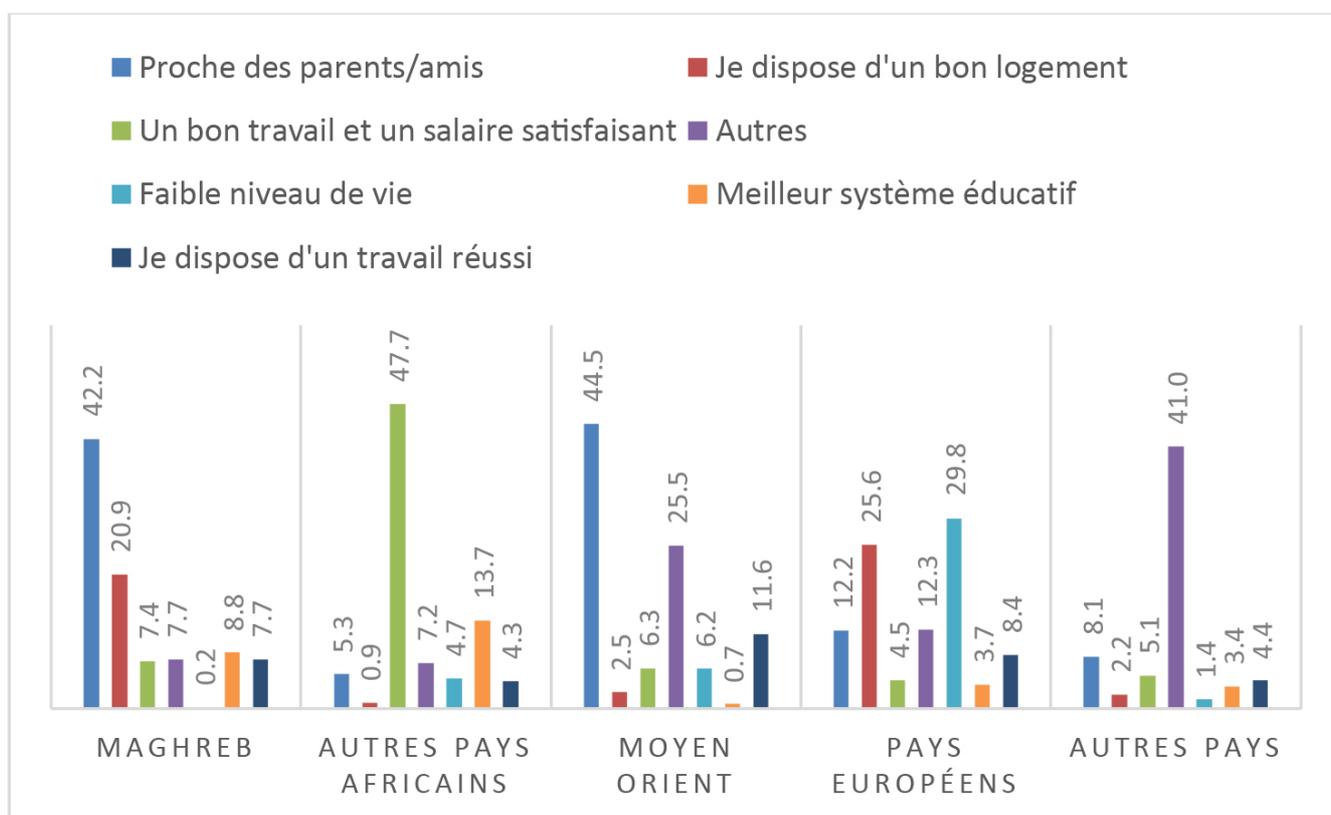


Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020-2021

Le deuxième croisement que nous avons choisi pour l'affinement des résultats et qui pourra aboutir à une nouvelle typologie des immigrés ayant l'intention de rester en Tunisie, est celui de la région de provenance. Il ressort du graphique suivant, que les ressortissants des pays européens préfèrent s'installer en Tunisie, en raison du faible niveau de vie et le fait de disposer d'un bon logement. Les Maghrébins sont motivés

par l'idée de rester car ils souhaitent garder le lien avec la famille et les amis ainsi que la qualité de vie en disposant d'un bon logement. Par contre, l'intention de rester pour les ressortissants de l'Afrique subsaharienne est conditionnée principalement par le fait d'avoir un bon travail avec un salaire satisfaisant. Enfin, les ressortissants de la région du Moyen Orient tiennent essentiellement compte de leur proximité de la famille et des amis quant à leur décision de rester.

Figure 25 : Répartition des immigrés (%) ayant l'intention de rester en Tunisie et le pays de provenance



Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020-2021

4.2.2. Les motivations de l'immigré derrière son intention de départ

D'une manière analogue, nous allons tenter dans cette partie d'analyser les raisons qui ont orienté le choix de l'immigré à quitter le pays. Pour ce faire, nous

avons choisi, pour des besoins de comparabilité, de suivre la même démarche que celle adoptée au niveau de la section précédente. Commençons alors l'analyse par la hiérarchisation des motivations de départ des immigrés, qui se présente comme suit :

Figure 26 : Répartition des immigrés(%) n'ayant pas l'intention de rester en Tunisie selon les raisons



Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020 -2021

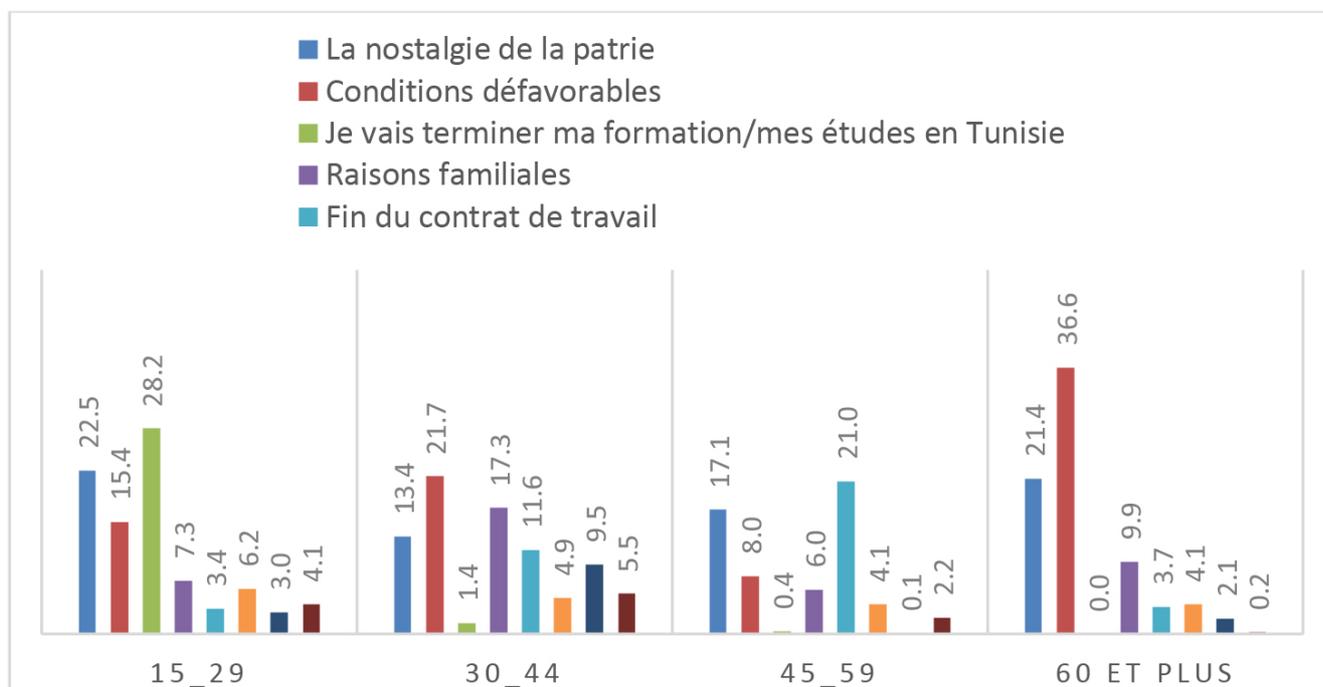
La nostalgie de la patrie pointe en première position avec un taux de récurrence de %19,2 de tous les répondants, suivie de près par les conditions défavorables (%17,9) et la finalisation de la formation ou des études (%15,9). Les raisons familiales occupent la quatrième position avec %10,4 suivie de la fin du contrat de travail.

L'on constate qu'à part les raisons familiales qui incitent un immigré sur dix à quitter le pays, les motivations derrière l'intention de départ des immigrés diffèrent intégralement de celles derrière leur intention de rester. Ainsi, outre

le fait que les répondants considèrent que les conditions défavorables représentent la deuxième raison derrière leur choix de quitter le pays, toutes les autres motivations possèdent un caractère personnel et ne sont pas associées à l'environnement économique et social du pays.

Le croisement mené avec la variable groupes d'âges, nous conduit à constater que les immigrés âgés de 60 ans et plus et qui avaient plus l'intention de s'installer en Tunisie, tel que nous l'avons démontré précédemment, ne se trouveront obligés de quitter le pays qu'en présence de conditions de vie défavorables ou lorsqu'ils sentiront la nostalgie de retourner au pays d'origine. Pareillement, les immigrés les plus jeunes (de 15 à 29 ans) ne quitteront le pays que sous les deux dernières conditions exprimées par les personnes âgées, en ajoutant la fin de leur période de formation ou des études. De même, pour le cas des jeunes adultes, il s'ajoute aux deux premières motivations, les raisons familiales et avec un degré moindre la fin du contrat de travail. Enfin, l'intention de quitter le pays pour les immigrés adultes se manifestera qu'à la fin de leur contrat de travail ou lorsqu'ils ressentent la nostalgie de retourner chez eux.

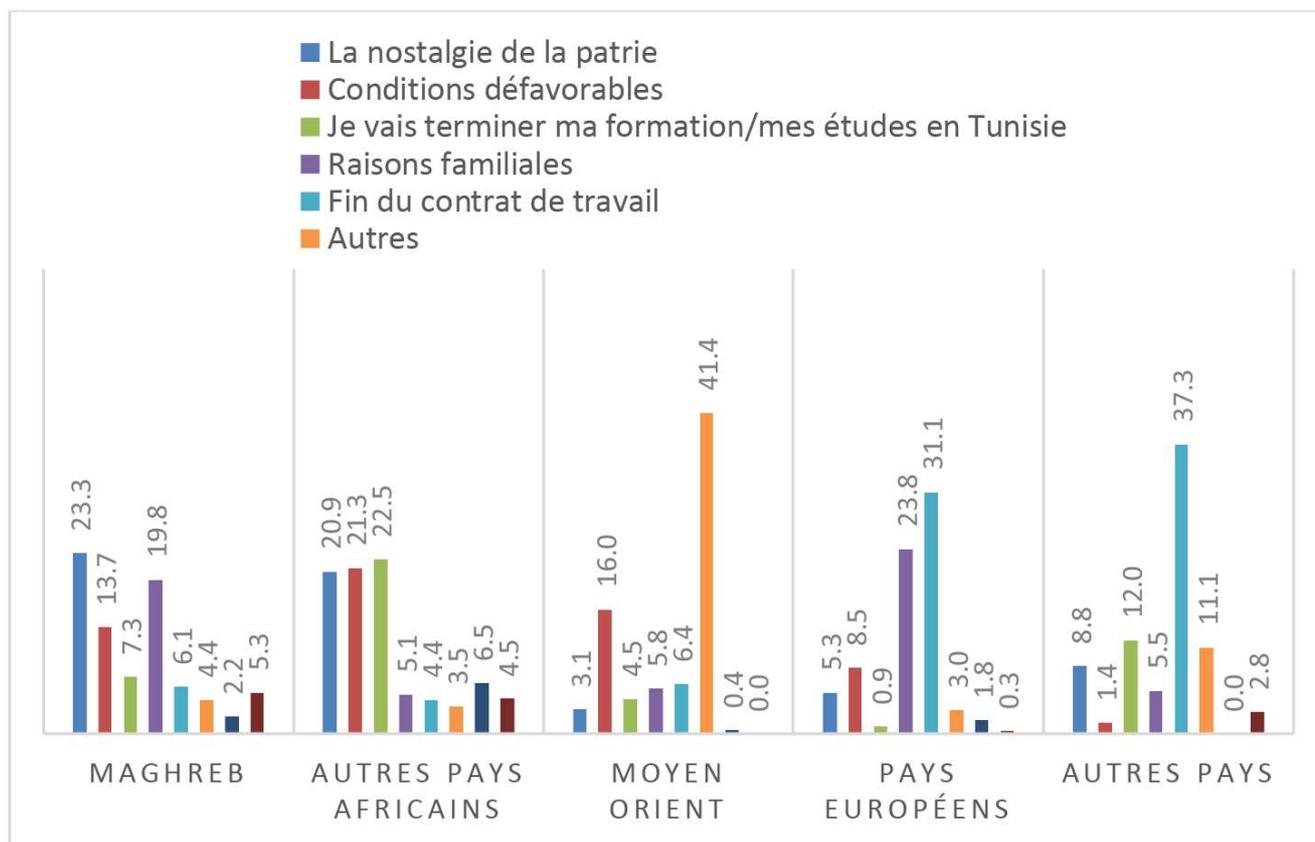
Figure 27 : Répartition des immigrés (%) n'ayant pas l'intention de rester en Tunisie selon les raisons et les groupes d'âge



Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020-2021

Le dernier élément pris en considération dans cette tentative de compréhension des logiques sous tendant les décisions de départ des immigrés étrangers est celui relatif à leurs pays de provenance.

Figure 28 : Répartition des immigrés (%) n'ayant pas l'intention de rester en Tunisie selon les raisons et le pays de provenance



Source : Enquête Tunisia -HIMS 2020-2021

Le graphique ci-dessus présenté nous a aidé à se rendre compte que la communauté saharienne en Tunisie, qui constitue celle qui avait le plus intention de quitter le pays tel qu'il a été démontré, est motivée par ce choix à cause des étudiants qui ont déjà achevé leur formation ou études, des conditions de vie défavorables ainsi que l'effet nostalgique de regagner la patrie. Par ailleurs, les ressortissants des pays européens ne prendront une telle décision que lorsque leur contrat prendra fin ou à cause des raisons familiales. Ceux du Moyen Orient, possèdent d'autres arguments qui n'ont pas exprimés en plus des conditions de vie défavorables. Enfin, les immigrés issus du Maghreb Arabe, ce sont les raisons familiales et l'effet nostalgique de retourner chez eux qui déterminera leur départ.

En résumé, nous pouvons dire qu'entre l'intention des immigrants étrangers de rester ou de quitter le pays et les raisons motivants leurs choix, l'on peut constater l'existence de deux typologies :

- D'un côté nous avons un premier groupe composé par les immigrants européens en âge de retraite motivé de s'installer en Tunisie en raison du faible niveau de vie ainsi qu'une bonne qualité de vie en disposant d'un bon logement. Ils ne seront, en revanche, contraints de quitter le pays que lorsque les conditions de vie deviendront défavorables.
- De l'autre côté, nous avons les jeunes ou jeunes adultes immigrants subsahariens en âge de travail n'ayant pas l'intention de s'installer en Tunisie à cause de conditions de vie qu'ils jugent défavorables. En revanche, ils pourront être motivé par l'idée de rester s'ils arriveront à avoir un bon travail avec un salaire satisfaisant.

Ainsi, pouvons-nous conclure que l'étude et l'analyse quantitative que nous venons d'effectuer, se rapportant aux immigrants étrangers résidents en Tunisie, a permis de mieux cerner leurs profils à travers l'identification d'un ensemble de typologies distinctes des sujets étudiés en fonction de leurs parcours, des difficultés rencontrées, les perceptions quant à leur expérience migratoire et l'appréciation du niveau de vie ainsi que leurs perspectives d'installation. Ces typologies identifiées, peuvent constituer un appui pour les autorités tunisiennes à mieux comprendre l'ampleur du phénomène de l'immigration et sa progression future et assurer ainsi une meilleure gouvernance de la migration fondée sur des données fiables.

Partie 2: Analyse qualitative : Des nouvelles perspectives pour une meilleure collecte des données sur les immigrés

1. Analyse et commentaires du questionnaire de l'enquête sur les immigrés

1.1. Présentation générale du format du questionnaire

Le questionnaire adressé aux immigrés comprend les 6 sections suivantes et ce en plus des deux sections qui se rapportent à l'administration du questionnaire et le déroulement de l'entretien avec l'enquêté :

Tableau 2 : Présentation des rubriques du questionnaire

Sections ou tableaux		Nombre de questions
1	Aperçu historique	19
2	La trajectoire migratoire	25
3	Réseaux et aide à la migration	05
3	L'histoire du travail	51
4	Situation conjugale et reproductive	16
5	Perception de l'expérience de l'immigration et intentions futures	20
6	L'état de santé	8
Total des questions		144

Comme nous pouvons le dégager à partir du tableau, le questionnaire traite de différents sujets en rapport étroit avec les caractéristiques de l'immigré d'une manière qui permet de saisir son profil. Il s'agit d'un questionnaire qui comprend 141 questions fermées et semi-fermées réparties entre les différentes sections.

1.2. Remarques sur le format du questionnaire

Suite à la présentation du format général du questionnaire, nous pouvons faire les principales remarques suivantes :

- En observant le nombre de questions, nous pouvons avancer qu'il s'agit d'un questionnaire très long surtout qu'il est adressé à une population qui ne maîtrise pas dans sa majorité la langue arabe. Avec 144 questions aussi bien l'enquêteur que l'enquêté arrivent à la fin du questionnaire avec une concentration affaiblie, ce qui peut porter atteinte à la qualité des réponses mais aussi à la prise de note.
- Le nombre des questions est réparti d'une manière très déséquilibrée entre les sections, puisqu'on trouve dans la section qui traite de la question du travail 51 questions alors que celle qui aborde les réseaux de la migration comporte 5 questions et celle traitant de l'état de santé de l'immigré ne comprend que 8 questions. Nous ne voulons pas dire par cela que les différentes sections doivent avoir le même nombre de questions, mais qu'il est important de veiller à ce que l'écart entre le nombre de questions ne soit pas assez grand pour qu'aussi bien l'enquêteur que l'enquêté accorde la même importance aux différentes sections.
- Les sections du questionnaire n'ont pas été divisées en sous-sections pour faciliter aussi bien à l'enquêteur qu'à l'enquêté de pouvoir progresser dans l'enchaînement des idées d'une manière qui permet une transition facile entre les sections.
- L'enchaînement des sections nous semble loin de permettre une concentration de l'enquêté, à titre d'exemple la section portant sur l'état de santé de l'immigré est la dernière section placée après la section portant sur la perception de l'expérience de la

migration et les intentions futures. Il aurait été préférable de poser les questions sur les perspectives migratoires à la fin du questionnaire et clôturer ainsi l'entretien.

1.3. Commentaires sur le contenu du questionnaire de l'enquête

Le questionnaire comprend six sections, chacune d'elles comprend des questions fermées et des questions semi-fermées. En analysant en profondeur les questions spécifiques à chaque section, nous pouvons faire plusieurs commentaires qui se rapportent au contenu des questions et à leur enchaînement.

- ❖ La première section « aperçu historique sur l'immigré », a le mérite de traiter de différents sujets qui nous permettent de mieux connaître l'immigré dans son contexte actuel. Cependant, en observant les différentes questions de cette section, nous pouvons faire les commentaires et les propositions suivants.
- Les questions se rapportent beaucoup plus aux caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté, qu'à son histoire. Il ne s'agit pas en fait de questions sur l'histoire de l'enquêté, mais beaucoup plus sur son identification.
- Dans une étude sur le profil, nous proposons que la première section soit intitulée « profil sociodémographique ».
- Cette section peut aussi être divisée en sous-sections, une première qui comporte des questions d'ordre général pour l'identification de l'enquêté et dans laquelle nous regroupons les variables classiques que nous retrouvons dans toute étude qui cherche à saisir le profil de la population étudiée. Ces variables se rapportent à l'âge, au genre, au niveau scolaire, à la situation matrimoniale. Cette première sous-section peut aussi comprendre les questions se rapportant au pays d'origine et au dernier pays de résidence, s'il est différent du pays d'origine. Quant à la deuxième sous-section, elle peut être spécifique et couvrir toutes les questions détaillées relatives à la maîtrise de la lecture, de l'écriture et de l'outil informatique.

- Il y a une question sur la date de naissance, puisque l'enquête concerne les immigrés âgés de plus de 15 ans, cependant à l'intérieur du questionnaire et à travers les différentes questions nous ne trouvons aucune question qui concerne les enfants. Toutes les questions posées sont orientées vers les jeunes et les adultes. Pourtant dans le rapport de l'étude on trouve que les enfants âgés de 0-14 représentent %9,60 de l'effectif totale des immigrés sans compter ceux qui sont comptabilisés parmi la tranche d'âge 15-24 ans.
- La deuxième et la troisième sections intitulées respectivement « trajectoire de la migration » et « les réseaux de la migration et l'assistance » sont pertinentes. Car pour la première fois, on trouve un questionnaire qui pose directement des questions qui se rapportent aux différentes étapes parcourues par le migrant et qui s'intéresse aussi aux dispositifs d'aide et d'assistance qu'il a mobilisés pour pouvoir franchir les frontières et entrer dans son pays de destination. Toutefois, les deux rubriques mentionnées peuvent être revues et enrichies pour plus de logique et d'enchaînement entre les sujets abordés comme nous allons le démontrer. D'abord, les deux sections peuvent constituer une seule section qui peut être intitulée « trajectoire et réseaux de la migration ». Car les sujets traités par les différentes questions sont très proches. D'autre part, la nouvelle section proposée doit être scindée en deux sous-sections. La première pourrait avoir comme titre « cadre de la migration et ses causes ». Quant à la deuxième, nous proposons qu'elle soit intitulée « Financement, assistance à la migration et entrée en Tunisie ».
- Pour saisir la trajectoire migratoire de l'immigré, en plus de la question 206 qui cherche à connaître le nombre des pays dans lesquels l'immigré a vécu pendant une période supérieure ou égale à trois mois et la question 207 qui cherche à connaître le pays de provenance de l'immigré pour la même période mentionnée avant d'entrer en Tunisie, nous proposons d'ajouter deux autres questions : une première ayant pour objectif de connaître le nombre des pays dans lesquels l'immigré a vécu moins de trois mois, quant

à la deuxième question elle devrait chercher à connaître le dernier pays dans lequel l'immigré a vécu moins de trois mois. En ajoutant ces deux questions, l'enquête permettra d'identifier les personnes qui sont entrées en Tunisie sans avoir le statut d'immigré auparavant ainsi que leurs pays de provenance.

- Pour les questions se rapportant aux causes de la migration, il aurait été plus pertinent de poser la question pour savoir comment l'enquêté classe les différentes raisons selon leur importance et non pas on lui demande uniquement la raison la plus importante. Car rappelons-le la migration est un phénomène multi-causal et multidimensionnel, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être expliquée par une seule cause.
- Cette section comprend aussi une question se rapportant aux documents ayant servis pour l'entrée en Tunisie et qui cite le « visa de réfugié » (Q221) et une autre question qui concerne la manière avec laquelle la personne est entrée en Tunisie (Q222), parmi les réponses proposées on trouve « la demande d'asile ». Cependant dans la suite du questionnaire, nous ne trouvons aucune question qui traite des réfugiés et des demandeurs d'asile. Alors que ce sujet nous semble pertinent étant donné l'effectif de plus en plus important des personnes qui demandent l'asile. D'autre part, nous pensons qu'il est important qu'en abordant le sujet de l'asile, le questionnaire devrait être adapté à la spécificité des pays qui ont un cadre juridique organisant l'asile et ceux qui n'en ont pas.
 - ❖ La quatrième section : Historique du travail : Cette section a l'avantage d'aborder différentes questions sur le sujet du travail des immigrants dans leurs pays d'origine et dans leurs pays de destination et sur les modalités de leur accès au travail. Cependant, cette section nous semble qu'elle s'est trop étalée sur le sujet du travail au point qu'on a l'impression que l'enquête porte sur le travail des immigrants. C'est ainsi, qu'elle mérite une révision importante comme nous allons le démontrer.

- Le titre de la section n'indique pas qu'il s'agit d'une section orientée vers la détermination du profil professionnel de l'immigré, étant donné que le profil professionnel est une composante fondamentale de toute opération d'élaboration de profiling.
- Au lieu d'une seule section qui comporte plus de 50 questions, nous proposons que cette section soit divisée en trois sections à savoir :
 - Le profil professionnel dans le pays d'origine ou dans le pays de résidence avant l'arrivée en Tunisie,
 - Le profil et la situation professionnelle en Tunisie
 - L'impact de la crise de la Covid19 sur l'emploi des immigrés.
- Il vaudrait mieux revoir l'enchaînement des questions. Après avoir posé des questions sur la Covid19, on retrouve des questions sur la recherche d'emploi et d'autres sur l'investissement, il était plus logique que ces questions soient posées en rapport avec la question de la situation professionnelle. Car l'investissement fait référence à l'emploi autonome.
- ❖ Section 5 : Situation conjugale et reproductive. Cette section qui comprend 16 questions a traité de deux choses différentes même si elles sont complémentaires. Elle a traité de l'état civil de l'immigré et de sa situation conjugale ainsi que de la composition de sa famille.
- Tenant compte de notre proposition portant sur la première section, les questions relatives à l'état civil auraient dû être posées au début du questionnaire. Ainsi cette section sera consacrée uniquement à la vie conjugale et reproductive.
- Cette section a négligé les immigrés célibataires qui peuvent être accompagnés par leurs parents ou qui ont des parents dans leurs derniers pays de résidence ou dans leur pays d'origine.
- ❖ Perception de l'expérience de la migration et intentions futures : Cette section est très pertinente pour une étude sur les immigrés dans la mesure où, l'enquête ne cherche

pas uniquement des données sur les conditions actuelles de l'immigré, mais elle nous renseigne également sur ses projets futurs en rapport avec son statut dans le pays d'accueil. Le fait de s'intéresser aux intentions et aux projets futurs de l'immigré constitue une richesse particulière pour nous aider à connaître si la résidence actuelle en Tunisie exprime que le pays est vu comme un pays d'accueil et d'immigration permanente et durable ou il est juste utilisé comme un espace de transit. D'autre part, la rubrique mentionnée a traité du sujet de la traite des personnes, sujet qui reste encore mal connu et trop peu abordé dans les études sur les immigrés. Cependant, cette rubrique, mérite d'être révisée, car elle manque d'enchaînement logique et traite de différents sujets au même temps.

- D'abord on trouve des questions sur les difficultés rencontrées en Tunisie, des questions sur la résidence de l'époux ou l'épouse à l'extérieur de la Tunisie, des questions sur les perspectives et enfin des questions sur la traite des personnes. Cette variété de questions ne permet pas un enchaînement logique et une bonne transition entre les sujets.
- La traite des personnes malgré le mérite de l'avoir posé, aurait dû faire une section à part et non pas être abordée d'une manière superficielle.
- Les difficultés et le traitement par les membres de la société d'accueil aurait pu avoir plus d'importance pour être reliés après aux caractéristiques sociodémographiques de l'immigré.
- ❖ L'état de santé : Comme nous l'avons démontré plus haut, les données sur la santé des immigrés est importante, car elles nous permettent de disposer des données spécifiques sur l'état de leur santé et aux maladies dont ils souffrent. Mais, il aurait été plus pertinent qu'une telle section soit parmi les premières sections et non pas à la fin du questionnaire après la rubrique se rapportant aux perspectives futures.

- Il était préférable de voir l'état de santé avant l'arrivée en Tunisie traitée parmi les questions posées pour pouvoir évaluer si elle s'est améliorée ou s'est détériorée suite à la migration ou encore si elle est restée sans aucun changement.
- Il est de même pour le sujet de la couverture sanitaire qui aurait dû être traitée en comparaison entre l'avant et l'après l'entrée en Tunisie. Cela nous permettra de voir l'état de l'accès aux services de santé avant et après l'entrée en Tunisie.

En guise de conclusion, nous pouvons avancer que le questionnaire utilisé pour la collecte des données auprès des immigrés comprend plusieurs éléments positifs pour une meilleure connaissance du profil des immigrés et il a le mérite d'aborder des sujets qui n'ont pas été abordés dans les enquêtes antérieures. Toutefois, il pourrait être amélioré et révisé aussi bien au niveau de la forme qu'au niveau du contenu pour que ses questions soient agencées en fonction des sections et des sous-sections qui se suivent dans une progression logique. Cette dernière permettra une meilleure transition entre les sujets traités et une meilleure concentration aussi bien de la part de l'enquêté que de l'enquêteur.

2. Terminologie, outils et sources de données utilisées

2.1. A propos du concept de l'immigré utilisé par l'enquête

Pour la collecte des données sur les résidents étrangers ou les immigrés, l'enquête nationale sur la migration internationale définit l'immigré ou le résident étranger en Tunisie comme ne étant toute « personne qui réside en Tunisie depuis six mois et plus, ou qui compte rester plus que six mois, indépendamment de sa situation de résidence légale, ou illégale. Elle comprend toutes les personnes de nationalité étrangère titulaires ou non d'une autorisation de résidence en Tunisie »¹².

¹² INS, ONM (2021) Enquête nationale sur la migration internationale, p 1.

En examinant en profondeur cette définition nous pouvons faire les remarques suivantes :

Dans l'administration tunisienne, en se référant à la loi n° 68-7 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie, le terme utilisé est celui de « l'étranger » tout court. Ainsi, l'enquête enregistre une avancée importante en utilisant d'une manière parallèle le terme « résident étranger » ou « immigré ».

Dans une enquête nationale sur la migration internationale, il aurait été préférable d'utiliser uniquement le terme « immigré » pour se distinguer de l'approche administrative et être en plein cœur du sujet de la migration. D'ailleurs en se référant à la partie du rapport qui se rapporte aux migrants actuels, on se rend compte que l'enquête pour des raisons méthodologiques et pour un impératif statistique du raccordement des migrants actuels à leurs ménages d'origine en Tunisie s'est distinguée en utilisant le terme « migrants actuels ». Ceci dit, le terme « migrants actuels » est différent du terme « Tunisiens Résidents à l'Etranger utilisé dans tous les documents et rapports nationaux ayant traité de cette catégorie de la population et dans les textes juridiques et les notes administratives qui abordent les avantages fiscaux et financiers accordés au moment du retour provisoire ou définitif ou au moment des opérations d'investissements qui peuvent être effectués par la population concernée.

La période de résidence retenue pour définir l'immigré est celle de six mois, cette période même si elle est différente de celle retenue à l'échelle internationale a l'avantage de nous permettre de pouvoir procéder à une comparaison avec les données disponibles à l'échelle nationale qui retiennent la même période, soit six mois. Toutefois, la période mentionnée est différente aussi de celle utilisée pour définir le migrant actuel qui est de trois mois et plus de résidence à l'extérieur de la

Tunisie. Cette période de trois mois est également retenue pour définir les migrants de retour qui doivent avoir vécu à l'étranger pour une période de 3 mois et plus et résident ou comptent résider en Tunisie pour une période de 6 mois. Cette période de 3 mois nous la retrouvons également dans le questionnaire adressé aux immigrés pour savoir s'ils ont une expérience migratoire avant d'entrée en Tunisie, ou s'ils sont arrivés directement de leurs pays d'origine. Ainsi, il nous semble que le choix fait pour la période de résidence de 6 mois pour définir l'immigré, même s'il est conforme à la définition administrative de la résidence en Tunisie, nous semble incompatible avec la définition du migrant actuel utilisé par l'enquête et avec la définition proposée par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies qui prend comme référence dans sa définition une période minimale de 3 mois pour parler d'une migration à court-terme. Il était plus logique à notre sens d'adopter pour tous les types de migrants la même période de résidence soit trois mois, ainsi l'enquête s'aligne à la définition internationale, soit elle retient la période de 6 mois pour tous les types de migrants puisque c'est la période retenue en Tunisie. Ceci dit, en adoptant la période de 3 mois pour définir le migrant actuel l'enquête nationale sur la migration internationale ne permettra pas de bonnes comparaisons avec les autres sources de données disponibles parmi lesquelles on trouve en premier lieu le RGPH qui retient la période de 6 mois.

Dans le formulaire du questionnaire, dans la page de garde, on retrouve uniquement le terme « immigré », alors que dans le rapport de l'enquête on trouve « étrangers résidents » en Tunisie ou « immigrés »

La définition de l'immigré par l'enquête ne prend comme condition d'être immigré que la durée de résidence qui est de six mois et plus que ce soit pour les personnes qui sont installées sur le territoire tunisien ou celles qui comptent s'installer. D'où l'importance de la définition adoptée pour prendre sa distance par rapport à la

définition administrative qui reste influencée par la nature juridique de la résidence « régulière » ou non « régulière ».

2.2. Le concept d'immigré défini par les acteurs institutionnels publics centraux

L'analyse des données obtenues auprès des acteurs institutionnels interviewés, nous a permis d'observer qu'ils se réfèrent tous à la loi du 8 Mars 1968 organisant les conditions d'entrée et de séjour en Tunisie, toutefois, ils adoptent des définitions de « l'immigré » qui diffèrent selon le champ d'intervention spécifique à chaque acteur. Ces définitions sont également différentes de celle utilisée par l'enquête nationale présentée plus haut.

- La catégorie d'immigrés concernée par les services du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : Selon les données obtenues auprès de la direction chargée de la main d'œuvre étrangère au MFPE, « l'immigré » est défini comme étant toute personne étrangère qui est entrée et qui réside sur le territoire tunisien d'une manière réglementaire. Il s'agit en fait d'une définition conforme à la loi n° 68-7 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie. La résidence réglementaire sur le territoire tunisien permet à l'étranger au sens de la loi de pouvoir bénéficier des services de l'emploi dont il a besoin pour pouvoir travailler d'une manière légale en Tunisie. En comparaison avec la définition de l'immigré utilisée par l'enquête nationale sur la migration internationale, nous constatons que la définition utilisée par le MFPE, ne couvre qu'une fraction de la population ciblée par l'enquête, soit celle qui réside sur le territoire tunisien d'une manière réglementaire et qui se présente pour avoir un permis de travail. Par ailleurs, en se référant au questionnaire de l'enquête on trouve qu'il a accordé une grande importance au travail de l'immigré avant et après son arrivée en Tunisie. Mais on ne trouve pas de question sur le permis de travail, la seule question posée sur l'obtention d'un contrat de travail, ne nous

permet pas de savoir si la personne dispose d'un permis de travail ou non. D'où la difficulté de procéder à des comparaisons entre les résultats de l'enquête et les données sur les immigrés disponibles au MFPE.

- La catégorie d'immigrés concernée par les services du ministère des Affaires Sociales : Les résultats de notre collecte des données auprès du Comité général de l'Inspection du Travail et de la Conciliation et auprès du CGPS, nous ont permis d'observer qu'au sein de ce ministère, il n'y a pas une seule définition de l'immigré. Pour l'inspection du travail, « l'immigré » c'est le travailleur étranger qui se trouve en situation de travail au moment de l'opération d'inspection. Il peut être dans une situation régulière ou dans une situation irrégulière. Pour le CGPS, qui intervient pour assurer la protection sociale des personnes vulnérables, l'immigré est toute personne étrangère en situation de vulnérabilité qui a besoin d'être assistée et pris en charge dans un centre de protection. En plus de la spécificité des deux définitions que nous venons de présenter, le questionnaire de l'enquête ne comprend aucune question en rapport avec l'obtention des services de l'inspection de travail ou des services sociaux. Ainsi, il est difficile de pouvoir procéder à des comparaisons entre les données disponibles au MAS et ceux de l'enquête nationale pour nous éclairer davantage sur le profil des immigrés
- La catégorie d'immigrés concernée par les services du MESRS : L'immigré selon le MESRS est toute personne étrangère inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur privé ou public pour suivre des cours au niveau de la licence, du Master ou du doctorat ou encore pour réaliser un stage d'étude dans le cadre de la coopération internationale. Selon cette définition, seules les personnes étrangères inscrites dans un établissement d'enseignement supérieur qui sont considérées et comptabilisées. Ainsi, la définition mentionnée ne couvre qu'une catégorie très limitée des immigrés et par conséquent, elle très différente

de celle utilisée par l'enquête nationale. D'autant plus qu'on ne trouve pas dans le questionnaire de l'enquête des questions qui s'intéressent à ceux qui ont actuellement le statut d'étudiant. Toutes les questions posées à ce sujet se rapportent à l'histoire scolaire et universitaire de l'enquêté sans aucune question adressée à ceux qui sont actuellement inscrits dans un établissement d'enseignement, secondaire, supérieur ou de formation professionnelle.

- La catégorie d'immigrés concernée par les services du Ministère de l'intérieur : Pour le Ministère de l'Intérieur, la notion d'immigré n'est pas du tout utilisée, mais c'est le terme « étranger » qui est consacré dans les textes de loi et dans toute la documentation administrative. En plus de ce terme, les services compétents utilisent également le terme de « résident » pour distinguer entre trois types d'étrangers à savoir :
 - L'étranger résident d'une façon réglementaire : c'est celui qui est entré d'une manière réglementaire à travers les portes d'accès aérien, terrestre ou maritime et qui ont leurs papiers valides et ayant obtenu leur carte de séjour. Leur résidence peut être justifiée par l'obtention d'un emploi ou par les études et la formation professionnelle ou encore pour des raisons familiales.
 - L'étranger résident non réglementaire : C'est celui qui se trouve sur le territoire tunisien et qui n'est pas entré d'une manière réglementaire, ou qui est entré d'une manière réglementaire, mais ses papiers ne sont plus valides ou sa carte de séjour est expirée.
 - L'étranger non-résident qui se trouve sur le territoire tunisien pour visite familiale, touristique ou pour suivre un traitement médical.

Par ailleurs contrairement aux autres définitions, le ministère de l'Intérieur distingue aussi entre l'étranger résident de droit, c'est-à-dire dont la résidence sur le territoire tunisien répond à la réglementation en vigueur et la résidence

de fait qui concerne les étrangers résidents en Tunisie pour une période supérieure ou égale à 6 mois sans qu'ils soient en règle à l'égard de la législation relative à la résidence des étrangers dans le pays. Ainsi, nous constatons la différence en termes de concepts entre l'enquête Tunisia-HIMS et le ministère de l'Intérieur. Ceci, dit, il est difficile de pouvoir comparer entre les données fournies par les résultats de l'enquête mentionnée et celles disponibles chez le MI.

- La catégorie d'immigrés concernée par les services du ministère de la Santé : Etant donné le caractère spécifique de son champ d'intervention, le ministère de la Santé, ne considère comme immigré, toute personne étrangère qui se trouve sur le territoire tunisien et qui se présente à l'une des structures publiques de la santé locales ou régionales ou à un établissement privé de la santé pour obtenir les services et les soins que nécessite son état de santé. Au moment de l'opération de l'accueil, le statut de résidence et la capacité de paiement ne sont pas retenus comme critères d'admission. Toutefois, après la prise en charge médicale, l'immigré qui n'est pas admis pour une maladie contagieuse, doit trouver la formule et les moyens pour s'acquitter des frais de son admission.
- La catégorie d'immigrés concernée par les services de l'ONFP : A partir des données obtenues suite à l'entretien avec le représentant de l'ONFP, l'immigré est toute personne non tunisienne qui se présente à l'un des bureaux de l'ONFP répartis sur le territoire de la république pour bénéficier des services de santé sexuelle et reproductive (médicaux, information, éducation et conseil, aide psychologique). Cette définition loin de couvrir toutes les catégories d'immigrés reste très simple et limitée. D'autre part en examinant le questionnaire on se rend compte qu'aucune question n'est posée en rapport avec la santé sexuelle et reproductive même s'il y a une section réservée à la vie conjugale. Sur la base de ce que nous venons avancer, nous pouvons conclure qu'on ne peut pas de faire des comparaisons entre les données disponibles à

l'ONFP et les résultats obtenus par l'enquête nationale qui adopte une définition plus large de l'immigré.

- La catégorie d'immigrés concernée par les services du délégué général à la protection de l'enfance : En raison de la spécificité de son intervention et de la catégorie de population cible de son intervention, le délégué général à la protection de l'enfance considère que ce n'est pas le fait d'être immigré qui les intéresse mais beaucoup plus qu'il s'agit d'un enfant victime de traite, d'exploitation de n'importe quelle nature soit-elle, et qui se trouve dans une situation de danger. En analysant en profondeur cette définition qui s'applique à l'enfant immigré, nous pouvons avancer qu'elle couvre une catégorie bien particulière d'immigrés soit les enfants en danger et en situation de vulnérabilité qui méritent d'être protégés. D'où la différence de la définition mentionnée par rapport à la définition de l'immigré selon l'enquête nationale. D'autre part, en examinant le questionnaire de l'enquête, on ne trouve aucune question spécifique à la catégorie d'enfants qu'ils soient en situation de vulnérabilité ou non et ce malgré qu'il est adressé aux immigrés âgés de 15 ans et plus et par conséquent l'impossibilité de pouvoir procéder à la comparaison des données mises à notre disposition par les deux sources.

A l'issue des différentes définitions que nous venons de présenter, nous pouvons faire les deux remarques suivantes :

- Même si certaines définitions de l'immigré adoptées par les acteurs publics centraux ont quelques points communs avec la définition utilisée par l'enquête nationale sur la migration internationale, cela ne permet pas de faire des comparaisons entre les données disponibles chez chaque acteur et celles obtenues à l'aide de l'enquête mentionnée. D'où la nécessité d'une réflexion profonde et d'une coordination entre les différents acteurs pour qu'on puisse parvenir à identifier les différentes catégories de migrants à lesquelles s'intéresse chaque administration.

- Au moment de la conduite de l'entretien, les différents acteurs gouvernementaux interviewés ont utilisé le terme « immigré » et nous ont donné leurs définitions de ce qui est l'immigré. Cependant, dans les documents qu'ils nous ont fournis pour nous donner des exemples de leurs registres de données sur cette population, c'est le terme « étranger » qui est inscrit sur tous les documents utilisés. L'ONFP, est le seul acteur public chez qui nous avons observé une utilisation du terme « émigré » dans ses documents de collecte des données. Ainsi, nous pouvons dire que les autres institutions publiques restent imprégnées par le texte de loi de 1968 qui ne parle que de l'étranger.

2.3. Le concept de «l'immigré» chez les autorités locales

La collecte des données auprès des représentants des municipalités de Tunis, Sousse, Raoued et Sfax nous a permis de dégager qu'ils ont tous une définition bien particulière de « l'immigré ». Cette définition part du principe du droit de chacun à la ville. C'est ainsi, ce qui intéresse les responsables locaux ce n'est pas l'origine de la personne et la régularité de sa résidence, mais l'essentiel qu'elle soit résidente dans la ville et remplit ses obligations à son égard. Ceci dit, l'immigré c'est la personne étrangère qui a une identité et qui fait partie des habitants de la ville qui adopte une approche intégrative et inclusive ne faisant aucune référence au statut juridique de ses habitants. Ceci dit, l'immigré est un habitant à l'image des habitants locaux et par conséquent, il a le droit de bénéficier des différents services fournis par l'autorité locale tels que les services de l'état civil, les services socioculturels ; et ceux orientés vers l'amélioration des conditions de vie de la population installée sur le territoire local. En adoptant cette définition, les autorités locales sont très proches de la définition de l'immigré par l'enquête nationale mais, malgré cela, il sera difficile de pouvoir procéder à des comparaisons entre les données disponibles à l'échelle locales et celles qui sont fournies par l'enquête nationale.

2.4. Le concept de l'immigré chez les organisations internationales

Pour examiner la définition du concept de l'immigré par les organisations internationales, nous avons fait une collecte des données auprès de l'OIM Tunisie, dont l'une de ses missions consistent à fournir la protection et l'assistance des immigrés en difficulté qui ont choisi de s'installer sur le territoire tunisien. Nous avons également recueilli des données auprès de l'UNHCR Tunisie qui a pour mission d'accueillir et de protéger les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés et de les accompagner pour leur trouver des solutions durables à leurs problèmes et garantir leurs accès à leurs droits et réaliser leur bien-être. Suite à l'analyse des données que nous avons faites, nous avons constaté que ces deux organisations s'occupent de deux populations différentes et par conséquent, elles ne s'intéressent pas à la même catégorie de migrants.

- Le HCR s'occupe des réfugiés et des demandeurs d'asile et ne couvre pas toutes les personnes immigrées, donc, il ne définit pas l'immigré en général, mais uniquement ceux qui ont le statut de réfugié ou de demandeur d'asile et qui constituent une catégorie particulière des immigrés. Selon la convention de Genève un réfugié est toute personne qui fuit son pays parce qu'elle craint objectivement pour sa vie et de subir différentes formes de persécution du fait de ses opinions politiques, de sa race, de sa nationalité, de sa religion ou de son appartenance à un certain groupe social. S'agissant du demandeur d'asile, c'est toute personne qui quitte fuit son pays pour s'installer dans une autre et sollicite une protection internationale, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugié. En se référant à la définition de l'immigré utilisée par l'enquête nationale sur la migration internationale, nous pouvons avancer qu'elle couvre les réfugiés et les demandeurs d'asile puisqu'elle traite de tous les immigrés. Cependant dans le questionnaire on ne trouve pas de questions qui s'intéressent

au statut de réfugié ou de demandeur d'asile. La seule question en rapport avec le sujet concerne la façon avec laquelle la personne est entrée en Tunisie ou « la demande d'asile » est proposée parmi les réponses à choisir. Ainsi, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas lieu de pouvoir comparer les données disponibles chez le HCR concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile.

- Pour l'OIM, qui adopte une définition très large de l'immigré, ce dernier est défini comme étant toute personne ayant franchi des frontières internationales sans considération de son statut de résidence réglementaire ou non, des raisons qui sont à l'origine de son déplacement et de la durée de son installation dans le pays d'accueil. Il s'agit ainsi d'une définition très particulière étant donné qu'elle ne tient compte que du seul critère du franchissement des frontières internationales. Ainsi, elle est différente de la définition de l'immigré selon l'enquête Tunisia-HIMS ce qui n'offre pas de possibilités pour procéder à des comparaisons en mesure de nous permettre de dégager des résultats significatifs pouvant nous aider à avoir une vision plus claire sur l'effectif et la composition de cette population.

2.5. Le concept d'immigré chez les OSC, l'exemple de TAT

Dans le cadre de ses activités d'information, de référencement et d'assistance, l'association Tunisie Terre d'Asile cherche à travers des actions d'accompagnement social et juridique de permettre aux émigrés accueillis dans ses bureaux de pouvoir trouver le soutien nécessaire pour accéder à leurs droits et bénéficier des services dont ils ont besoin. Dans ce cadre, TAT a sa propre conception de l'immigré en référence à ses objectifs et à ses missions. C'est ainsi qu'elle considère l'immigré comme étant toute personne non tunisienne qui se trouve sur le sol tunisien indépendamment de son statut juridique de résidence et chez qui on identifie un ou plusieurs critères de vulnérabilité qui lui permettent d'être éligible aux services

d'assistance et de protection sociale et juridique qu'elle fournit. Ceci, dit ce ne sont pas tous les immigrés qui sont couverts par les données et les rapports publiés par l'association mentionnée, mais uniquement ceux qui ont été identifiés, suite à l'entretien d'accueil, comme faisant partie des migrants vulnérables ayant besoin d'être aidés. Ainsi, il est difficile de pouvoir comparer les données de l'enquête Tunisia-HIMS sur les immigrés à celles disponibles dans la base de données et les rapports annuels publiés par TAT. Mais les deux sources de données peuvent être complémentaires, même si TAT, ne fournit des données que sur les personnes ayant bénéficié de ses services.

3. La pertinence et la disponibilité des données chez les acteurs institutionnels et les outils de leur collecte

3.1. La pertinence et l'utilisation des données par les acteurs institutionnels

Selon l'analyse des données de notre enquête de terrain les différents acteurs institutionnels, déclarent qu'ils ont besoin d'avoir à leur disposition des données sur les immigrés, car cette population n'a cessé de voir son effectif augmenter d'une année à l'autre et que sa présence sur l'espace public est devenue très remarquable. Ils s'accordent tous également sur l'utilité et l'importance des données pour mieux connaître le profil des immigrés surtout qu'ils sont directement concernés et interpellés par leur présence sur le territoire tunisien. C'est ainsi que tous les acteurs institutionnels gouvernementaux et locaux interviewés ont exprimé leurs besoins d'avoir plus de données sur les immigrés et que ces données doivent être actualisées pour leur permettre de suivre leur dynamique et les différents changements qu'ils connaissent. Ils cherchent particulièrement à mieux connaître les données suivantes :

- Les caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, état civil, niveau scolaire...)

- Le lieu de résidence et les régions de résidence préférées
- La taille de la famille et sa composition
- Le pays d'origine de l'immigré
- Les diplômes obtenus et les spécialités
- Le gouvernorat et la délégation de résidence
- La situation professionnelle actuelle, les compétences et les expériences professionnelles
- Le statut de résidence
- Leurs besoins spécifiques en termes d'éducation, de formation professionnelle, de services sociaux et culturels et de santé
- L'effectif des immigrés en situation irrégulière et leur zone de résidence ainsi que leurs activités professionnelles.

Par ailleurs, tous les acteurs institutionnels nationaux interviewés qui interviennent aussi bien à l'échelle centrale qu'à l'échelle locale s'accordent sur l'importance des données sur la population des immigrés pour leur permettre de :

- Planifier des programmes d'intervention qui tiennent compte des besoins de cette population et qui favorisent son inclusion sociale
- Mettre en place les mécanismes qui permettent la contribution des immigrés au développement socioéconomique à l'échelle nationale, régionale et locale
- Savoir comment les assister et les protéger contre les différentes formes d'exclusion et de discrimination
- Prévoir les moyens financiers, humains et matériels nécessaires pour satisfaire leurs besoins et répondre à leurs attentes
- Leurs fournir les services éducatifs, de protection sociale et de santé qui tiennent compte de leurs caractéristiques culturelles
- Améliorer leurs conditions de vie et de travail

- Tenir compte des besoins des immigrés dans les plans de développement des régions et des villes
- Renforcer les capacités du personnel chargé d'intervenir auprès de cette population et le former pour qu'il soit capable de l'accueillir et de lui fournir des services adaptés à ses besoins.
- Examiner les possibilités de pouvoir développer des relations de collaboration et de partenariat avec les pays d'où provient l'effectif le plus important des immigrés.

En plus de ces objectifs communs à tous les acteurs gouvernementaux nous avons observé qu'il y a des objectifs spécifiques à certains acteurs qui expliquent l'importance qu'ils accordent aux données sur l'immigration en Tunisie.

- Pour le ministère de la Santé, leur besoin de disposer des données sur les immigrés provient du fait que ces données peuvent leur être utiles pour :

- Connaître les types de maladies dont souffrent les immigrés
- Prendre les mesures nécessaires pour prévenir la propagation des maladies contagieuses
- Eviter le retour des maladies éradiquées
- Être attentif pour mettre une stratégie de dépistage des maladies à l'entrée des frontières selon l'évolution de certains indicateurs sur l'état de santé sur les immigrés ou sur les migrants de retour.

- Pour le Ministère de l'intérieur qui utilise le terme « étranger », il considère que les données sont pertinentes car elles lui permettent de :

- Connaître et faire le suivi de l'effectif des personnes qui entrent en Tunisie

- D'avoir une idée sur la dynamique de l'activité touristique et de toute l'économie du pays
- De l'évolution du transport aérien et maritime
- Connaître les principaux pays d'origine d'où viennent les effectifs les plus importants des étrangers qui entrent dans le territoire tunisien
- Bien se préparer et prendre les dispositions nécessaires pour l'accueil des étrangers qui entrent en Tunisie

En ce qui concerne les organismes internationaux (OIM, HCR) et TAT en tant qu'acteur associatif, les données sur les immigrés comme il est le cas pour les acteurs gouvernementaux ont pour objectif de leur permettre de faire le diagnostic des besoins des immigrés, de planifier leurs interventions, de concevoir les programmes de protection et d'assistance et de gérer leurs budgets. Elles leur permettent également de :

- Faire le plaidoyer et défendre les droits des immigrés
- Sensibiliser les autorités aux problèmes des immigrés et aux situations de vulnérabilité qu'ils vivent
- Développer les mécanismes d'orientation et de référencement des immigrés
- Convaincre les donateurs pour mettre à leur disposition les fonds nécessaires leur permettant de pouvoir subvenir aux besoins des immigrés qui demandent leur intervention.

S'agissant de la disponibilité des données sur les immigrés chez les différents acteurs participants à l'étude et des outils qu'ils utilisent pour les recueillir, les résultats de notre analyse nous ont permis de distinguer entre les différentes catégories suivantes en rapport avec le sujet.

3.2. Les acteurs institutionnels ayant leurs propres outils de collecte et leurs bases de données spécifiques à des catégories particulières d'immigrés

Cette catégorie d'acteurs comprend les acteurs gouvernementaux, à savoir L'ONFP, le MEFP (DGMEPE), le MESRS, le MAS, le ministère de l'Intérieur, le Délégué à la protection de l'enfance, les organisations internationales à savoir le HCR et l'OIM et enfin Terre d'Asile Tunisie, le seul acteur associatif ayant participé à l'étude. Ces différents acteurs disposent tous d'une base de données désagrégées sur les immigrés demandeurs ou bénéficiaires de leurs services. Cette base est constituée à partir de l'enregistrement sur un fichier informatisé de toutes les informations des individus qui bénéficient ou qui demandent de bénéficier des services offerts par chacun des acteurs institutionnels. Au cours de cette opération d'enregistrement sont recueillies dans un registre numérique de recueil des données toutes les informations se rapportant aux caractéristiques personnelles de l'étranger bénéficiaire ou demandeur de services (âge, genre, région d'origine, niveau scolaire) et à certaines autres caractéristiques et besoins en fonction du champ d'action de l'établissement concerné. Dans un deuxième temps, les données obtenues sont traitées pour permettre l'obtention de données désagrégées organisées dans une structure de données statistiques qui peut être analysée et interprétées pour une meilleure connaissance des caractéristiques des personnes immigrées ayant des caractéristiques communes et qui ont demandé ou ont bénéficié des services fournis par l'établissement concerné. Dans ce qui suit nous allons présenter quelques exemples des acteurs institutionnels ayant leurs propres bases de données sur les immigrés.

- ❖ Les données de l'ONFP¹³ : Cet organisme public, ayant pour mission de fournir des services gratuits de santé sexuelle et reproductive à toute personne qui se

¹³ Voir une feuille du registre en annexe.

présente à ses bureaux, dispose d'un registre de recueil des données relatives aux activités de la santé sexuelle et reproductives chez les migrants en Tunisie.

Dans ce registre on trouve pour chaque bénéficiaire :

- Le code du gouvernorat – Le mois – l'année
 - L'ordre – le Jour – le Numéro de dossier – date de naissance – sexe – nationalité – Niveau d'instruction – Etat civil – Occupation – Nouveau ou ancien – Adressé par – Prestation IEC (Information, éducation, conseil) Prestation médicale – Prestation psychologique – Référé vers..).
- ❖ Les données du MESR : Ce ministère fait sa collecte des données et constitue sa base de données sur les étudiants étrangers à partir des données qui lui sont fournies par la direction de la coopération au sein du même ministère pour ceux inscrit dans les établissements publics et à partir d'une fiche intitulée « répartition des étrangers selon la nationalité, l'année d'étude et le type de diplôme¹⁴ » qui est adressée aux établissements privés de l'enseignement supérieur qui sont appelés à la remplir et la remettre au bureau des études, de planification et de la programmation. Suite à cette opération de collecte des données sur les étudiants étrangers inscrits aux établissements publics et privés, le MESRS aura à sa disposition pour chaque année l'effectif total des étudiants étrangers répartis selon les différentes variables inscrites sur la fiche mentionnée.
- ❖ Les données de l'OIM : L'OIM Tunisie, à l'instar de ce qu'on peut trouver dans les autres pays du monde dispose de sa propre base de données sur les immigrés. Elle est constituée à partir de l'opération de l'accueil et de l'enregistrement des personnes qui se présentent à ses bureaux pour demander de bénéficier de ses

¹⁴ Voir fiche en annexe

services. Cette base fait également partie du système international de l'OIM pour connaître les immigrés dans le monde et publier son rapport annuel décrivant l'état de la migration dans le monde¹⁵. Au cours de l'opération de l'enregistrement informatisé plusieurs données relatives aux caractéristiques sociodémographiques et à la trajectoire de l'immigré et de ses besoins sont recueillies. Dans un deuxième temps l'ensemble des données obtenues sont traitées pour permettre à l'OIM Tunisie de connaître l'effectif des bénéficiaires de ses services et d'avoir à sa disposition les différents indicateurs statistiques décrivant l'ampleur du phénomène migratoire et son évolution en Tunisie ainsi que les différents problèmes que rencontrent les immigrés répartis selon plusieurs variables (âge, genre, pays d'origine, trajectoire migratoire...).

En plus de ces données, l'OIM Tunisie fait également des enquêtes sur des sujets bien définis à l'issue desquelles elle peut disposer des données plus spécifiques décrivant la situation et les besoins des personnes immigrées ou leur contribution au développement. En plus de ses propres données, l'OIM utilise également les données provenant d'autres sources telles que celles de l'INS, de la Banque Centrale, de la Poste Tunisienne, du MFPE. Elle fait recours aussi aux données qui peuvent lui être fournies par les autorités italiennes sur les émigrés tunisiens en Italie qu'ils soient en situation réglementaire ou non et sur les mouvements de retour.

- ❖ Les données de l'association Tunisie Terre d'Asile : L'association TTA dispose de sa propre base de données qui est constituée à partir de l'opération de l'accueil et de l'enregistrement informatisé des personnes non tunisiennes qui viennent à la recherche de l'assistance et de la protection dans ses bureaux à Tunis et à Sfax et récemment à Sousse. Au moment de l'accueil les données propres à chaque personne accueillie sont enregistrées dans un fichier numérique « formulaire d'identification des besoins » qui comprend les rubriques suivantes :

¹⁵ Depuis 2000, l'OIM publie un rapport sur l'état de la migration dans le monde, elle a publié jusqu'à maintenant 11 rapports, le dernier est celui de 2022

- La région d'origine
- Le genre
- L'âge
- La situation familiale
- Le niveau d'instruction
- La région de résidence en Tunisie
- La durée de séjour en Tunisie
- Le motif de séjour en Tunisie/ motif de départ du pays de résidence
- L'activité principale en Tunisie
- Le mode d'hébergement en Tunisie

En plus des données citées et qui se rapportent aux caractéristiques sociodémographiques de l'immigré qui se présente à TAT pour demander de bénéficier de son assistance et de sa protection, on trouve aussi d'autres questions qui concernent le mode d'accès à la permanence de TAT et la nature des services qu'elle a fourni aux bénéficiaires. Les données à enregistrer à ce niveau sont les suivantes :

- Le mode d'accès à la permanence
- Le type d'accompagnement
- Types de problèmes sociaux identifiés
- Orientation médicale et juridique
- Orientation sociale
- Hébergement
- Types de problèmes juridiques rencontrés
- Types d'assistance légale

Une fois les données relatives à chaque personnes accueillies et assistées sont recueillies, TAT procède à leur exploitation et à leur traitement statistique pour publier son rapport annuel qui nous permet d'avoir à partir des tableaux statistiques et des graphiques, une vision claire du profil des personnes accueillies et assistées et sur la nature des services qu'elles ont obtenus.

3.3. Les acteurs ne disposant pas de base de données sur les immigrés

D'abord au niveau central, contrairement aux autorités centrales directement concernées par le sujet et qui ont mis en place des mécanismes de collecte des données systématiques et spécifiques à leurs secteurs d'activité, notre enquête de terrain nous a permis de déduire que les deux autres ministères identifiés comme participants à l'étude, à savoir le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Santé ne se sont pas encore intéressés à la question de la collecte des données sur les immigrés qui peuvent avoir recours et accès à leurs services. D'abord s'agissant du Ministère de l'Education Nationale, même si certains de ses établissements ont commencé à accueillir d'une manière très limitée des enfants immigrés, il n'accorde pour l'instant aucune importance à cette catégorie particulière des élèves. La personne à qui a été adressée la lettre d'introduction pour nous faciliter la collecte des données, nous a informé que leur ministère n'a pas de données sur les élèves immigrés et par conséquent et il ne voit pas d'intérêt pour nous accueillir pour la conduite d'un entretien sur le sujet.

En ce qui concerne le ministère de la Santé, il ne dispose pas actuellement de données concernant les immigrés. Car il n'a jusqu'à cette date, aucun système informatisé de collecte des données se rapportant à l'ensemble des bénéficiaires de ses services. Cependant, l'analyse des données obtenues suite à l'entretien que nous avons conduit avec le représentant de ce ministère nous a permis de saisir que cet acteur institutionnel gouvernemental est conscient de l'importance d'avoir des données sur

la population qui nous intéresse. Il est actuellement en train de mettre tout un système pour l'informatisation des dossiers médicaux, ce qui lui permettra dans le futur proche de pouvoir disposer des données sur les caractéristiques des différents bénéficiaires des services de santé et de suivre le l'effectif et le profil des immigrés qui se présentent à ses différents établissements.

En plus de ces deux administrations centrales, les entretiens menés auprès des autorités locales ayant participé à l'étude particulièrement les mairies de Tunis, de Sousse, de Raoued et de Sfax, nous ont démontré que les municipalités mentionnées ne disposent pas encore d'un système de collecte de données sur les immigrés installés sur leurs territoires. La chose qui a attiré notre attention à ce sujet, c'est que la municipalité de Sfax a commencé à développer un système très simple pour la collecte des données relatives aux immigrés décédés et repêchés à partir de la mer suite à l'écoulement du bateau utilisé pour un projet d'immigration irrégulière.

Par ailleurs, avant la crise de la Covid19, les municipalités mentionnées font recours aux données statistiques collectées par l'INS provenant, soit du RGPH, soit de l'enquête population Emploi. D'autre part, en raison de la croissance continue de la présence des immigrés sur leurs territoires, les municipalités de Tunis, de Sfax et de Sousse ont participé au projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM) qui a démarré depuis 2015 et qui comprend trois volets à savoir un volet Dialogue, un volet Action et un volet Connaissance. Dans le cadre de ce dernier volet, le profil migratoire de chacune des villes mentionnées a été élaboré, permettant ainsi aux élus locaux et agents et cadres administratifs locaux d'avoir une vision des flux migratoires de leurs villes. Selon les représentants des villes ayant participé au projet l'étude sur le profil migratoire de leurs villes leur a permis d'avoir pour la première fois des données sur la structure des différents types de migrants installés sur le territoire à partir de l'exploitation des données existantes dans les rapports de l'INS et dans les rapports

administratifs. Puis cet intérêt pour la question migratoire au niveau local s'est développé davantage suite à la crise de la Covid19. Tous les participants à l'étude représentant les municipalités ciblées, nous ont déclaré qu'ils ont réellement découvert l'ampleur de la présence des immigrés sur leurs territoires suite aux premières vagues de la crise de la Covid19 sans qu'ils disposent de données actualisées et complètes sur cette population. C'est ainsi qu'ils ont pris conscience de la nécessité et de l'importance de disposer de données probantes sur les immigrés accueillis sur leurs territoires pour pouvoir élaborer des politiques qui tiennent compte de leurs besoins et qui favorisent leur contribution au développement territorial.

Selon l'analyse des données obtenues auprès des représentants des différentes municipalités interviewées, actuellement, ils ne disposent pas de données actualisées sur les immigrés installés dans les territoires. Mais, ils reconnaissent tous l'importance de prévoir dans le futur proche un système de collecte des données sur les immigrés, car ce n'est que grâce à des données détaillées et actualisées qu'ils peuvent :

- Connaître les caractéristiques sociodémographiques de la population des immigrés
- Tenir compte de leurs besoins dans la planification locale et la gestion de la ville
- Réaliser l'intégration locale des immigrés et soutenir leur contribution au développement de la ville
- Bien gérer la diversité culturelle et veiller à l'inclusion culturelle des immigrés et à la cohésion sociale de la ville
- Faire des partenariats avec les OSC agissant au niveau local pour la conception de projets locaux à caractère socioculturel au profit des immigrés.

Dans le contexte actuel, les municipalités mentionnées collaborent avec l'OIM, TAT et avec d'autres organisations pour disposer des données sur les immigrés installés sur leurs territoires. Elles se servent également des données obtenues grâce à leurs actions sociales et solidaires auprès des immigrés depuis le déclenchement de la crise de la Covid19 pour se doter d'une base préliminaire sur cette population.

3.4. Collaboration institutionnelle en matière de données sur les immigrés

On entend par collaboration institutionnelle, la collaboration de différentes institutions impliquées dans le domaine des données en rapport avec la migration et particulièrement le phénomène de l'immigration en Tunisie. L'effort porte notamment sur l'optimisation de la collaboration concernant la collecte, le traitement et l'analyse des données permettant de disposer d'un système d'information sur les immigrés qui soit harmonisé et utile pour chacun des intervenants. Cette collaboration est en mesure de permettre une rationalisation des efforts et une meilleure utilisation des ressources afin d'éviter le chevauchement et l'interférence concernant les opérations de collecte et d'exploitation des données. En se référant à notre enquête de terrain, nous avons observé que les différents participants à l'étude accordent de l'importance à la collaboration institutionnelle en matière d'échange et d'utilisation des données sur les immigrés. Nous avons constaté également qu'il y a un échange fluide de données entre plusieurs institutions et qu'aucun intervenant n'a trouvé de difficultés pour obtenir les données dont il a besoin. Cependant, selon notre enquête, cet échange de données s'exerce dans la majorité des cas sans qu'il y ait un cadre formel de collaboration et de partenariat qui l'organise, qui définit les modalités de son déroulement et garantit sa durabilité. En effet, mis à part les conventions signées entre les organismes internationaux (OIM et HCR) avec certaines structures publiques et associatives, et mise à part la convention signée entre l'ONM et le MFPE (DGMEPE), les opérations d'échanges se déroulent d'une manière informelle selon les

besoins de chaque acteur et en fonction des projets dans lesquels les différents intervenants sont impliqués.

4. A propos de l'enquête Tunisia-HIMS

L'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie, menée en étroite collaboration entre l'INS et l'ONM durant la période comprise entre le mois de juillet 2020 et le mois de mars 2021, fournit un ensemble de données et d'indicateurs sur les différents phénomènes migratoires ayant lieu sur le territoire tunisien. Elle a été conduite alors que la Tunisie connaît d'importants flux migratoires dans les deux sens, flux qui n'ont cessé d'augmenter depuis 2011. Elle a été également effectuée durant la période marquée par la pandémie de la Covid19. Dans le cadre du volet qualitatif de l'étude, nous avons essayé de savoir si les différents acteurs interviewés connaissent cette enquête et qu'est-ce qu'ils pensent d'elle. Nous avons également essayé de recueillir et d'avancer un ensemble de recommandations qui permettent de l'améliorer.

4.1. L'enquête Tunisia-HIMS vue par les acteurs institutionnels interviewés

Dans le cadre de notre enquête qualitative, nous avons essayé de voir si l'enquête Tunisia-HIMS est connue par les différents acteurs institutionnels et s'ils ont eu l'occasion de participer aux différentes étapes de sa préparation. Nous avons également essayé de saisir sa pertinence et ses limites selon les acteurs interviewés. En analysant les données obtenues, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

- Certains acteurs institutionnels ont entendu parler de l'enquête, alors que d'autres la connaissent.

- Ceux qui connaissent l'enquête ont eu l'occasion de participer à l'une des réunions de préparation de son lancement ou encore, ils ont assisté à l'atelier de restitution de ses résultats.
- Certains acteurs ont eu connaissance des résultats de l'enquête en obtenant son rapport alors que d'autres non aucune idée sur ses résultats.
- Aucun acteur institutionnel n'a suivi toutes les réunions de préparation et celles qui ont porté sur le questionnaire de l'enquête pour faire part de ses commentaires et de ses propositions.
- Certains acteurs interviewés nous ont informés qu'ils n'ont pas été consultés au sujet du questionnaire, et qu'ils auraient aimé avoir plus de temps et d'échange pour intégrer des questions qui se rapportent à leurs champs d'intervention ou qui sont bien adaptées à leurs besoins.
- Selon d'autres interviewés, il aurait été préférable que la définition de l'immigré soit bien discutée par tous les acteurs interviewés, pour qu'elle soit adaptée au contexte du pays tenant compte de ses lois et de ses règlements internes.
- Pour certains interviewés la période de consultation et de préparation du lancement de l'enquête était très courte, n'ayant pas permis une bonne participation des acteurs concernés par le sujet.

Indépendamment de ces remarques, les acteurs institutionnels ayant pris connaissance des résultats de l'enquête, soit en assistant à l'atelier de restitution de ses résultats soit en ayant consulté son rapport, s'accordent sur les éléments suivants :

- L'importance de l'enquête en tant que première initiative qui a été totalement consacrée aux mouvements migratoires que connaît la Tunisie et qui a accordé une place considérable aux immigrés. Dans ce sens, elle constitue une richesse considérable pour une meilleure connaissance du profil des immigrés dans le

pays permettant de consolider le système d'information sur le phénomène de l'immigration en Tunisie.

- Elle intervient dans un temps pendant lequel la Tunisie connaît une accélération du rythme de l'arrivée des immigrés sur le territoire tunisien.
- L'enquête a l'avantage de combler un vide et un manque considérable de données sur les immigrés installés sur le territoire tunisien.
- Grâce à la diversité des thèmes abordés, l'enquête met à la disposition des différents acteurs différents indicateurs

Par ailleurs, malgré la richesse et l'importance de l'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie dans sa partie sur les immigrés, certains interviewés pensent qu'elle connaît les limites suivantes :

- La population des immigrés installés sur le territoire tunisien est très dynamique et change d'une manière fréquente de lieu de résidence, ce qui fait qu'il est difficile de pouvoir saisir son effectif à un temps donné. Grâce à cette dynamique et instabilité des personnes peuvent participer plus qu'une fois à l'enquête alors que d'autre ne trouve pas la chance de participer.
- En raison de leur situation non réglementaire et la crainte d'être objet de contrôle, plusieurs immigrés évitent de participer à l'enquête et même ceux qui acceptent de participer peuvent ne pas fournir les bonnes réponses aux questions qui leurs sont posées.
- L'effectif total des immigrés mentionné par l'enquête ne reflète pas la réalité surtout qu'il reste, selon l'un des acteurs interviewés, très proche de l'effectif total de la population des immigrés tel que mentionné par le RGPH de 2014. Ils pensent que la population des immigrés est actuellement présente dans les différents espaces publics et dans tous les gouvernorats ce qui peut témoigner que leur effectif dépasse de loin celui mentionné par l'enquête.

4.2. Limites et difficultés au sujet des données sur les immigrés et propositions d'amélioration

Malgré l'importance et la pertinence des données pour une meilleure gouvernance du phénomène migratoire dans le pays et pour une meilleure connaissance du profil des immigrés et malgré l'existence de plusieurs sources administratives sur différentes catégories d'immigrés ; il n'en demeure pas moins que les différents acteurs institutionnels interviewés s'accordent les limites des données disponibles. Parmi, les principales limites que nous avons pu identifier suite à la collecte des données nous citons ce qui suit :

- Les données qu'on peut trouver chez certaines administrations publiques ou chez les associations et les organismes internationaux sont spécifiques à des catégories bien particulières d'immigrés (étudiants, personnes autorisées à travailler, bénéficiaires de services de SSR, bénéficiaires d'hébergement dans un centre de protection sociale, bénéficiaires d'aide d'assistance sociale...). Ceci dit, il s'agit de données éparpillées qui ne reflètent pas la réalité globale de cette population et donc ne nous permettent pas de disposer d'indicateurs appliqués à tous les immigrés.
- Les données disponibles manquent d'actualisation, certains établissements prennent beaucoup de temps pour actualiser leurs données, et ne font pas le suivi de l'effectif et des caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires de leurs interventions, alors que la population des immigrés ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre.
- Certaines données qui se rapportent à des catégories particulières d'immigrés sont très générales et ne permettent pas une connaissance approfondie et détaillée de leurs caractéristiques.

- L'absence d'un système d'information qui centralise toutes les données et veille à leur actualisation et qui constitue la référence pour toute institution ou toute personne qui est la recherche des données sur les immigrés.

En plus des limites relatives aux sources des données disponibles à propos des différentes catégories d'immigrés, notre enquête de terrain nous a révélé que les acteurs gouvernementaux concernés par le sujet font face à plusieurs difficultés qui limitent leurs actions pour bien développer leurs systèmes de collecte des données, parmi ces difficultés nous citons :

- Les émigrés sont très mobiles et n'arrivent pas à se stabiliser dans leurs zones de résidence pour une longue période. Ainsi, il est difficile de pouvoir parvenir à fournir des données exactes sur leurs profils. Ou encore, il faut disposer de beaucoup de moyens pour faire des enquêtes périodiques ou pour faire un recensement général spécifique à cette population.
- Le manque de moyens humains spécialisés dans la collecte, le traitement et l'analyse des données. Dans certaines administrations, le personnel essaye par sa propre initiative et ses connaissances basiques en statistiques de développer les données relatives aux immigrés. C'est le cas de la CGPS, du CGITC et des municipalités ayant participé à l'étude. D'autre part, même si certaines structures disposent d'un personnel qualifié dans le traitement et l'analyse des données, ce personnel reste insuffisant et n'ayant pas suffisamment le temps pour bien travailler sur les données relatives aux immigrés.
- Le manque de coordination, de partage et d'échange de données entre les différents acteurs gouvernementaux. Selon notre enquête de terrain, chaque acteur gouvernemental dispose de sa propre source de données et n'a aucune information sur les données disponibles chez les autres structures. Il n'y a pas d'initiative de partage et de travail en commun pour une meilleure connaissance de la population des immigrés dans sa diversité et sa complexité. A titre

d'exemple entre le CGPS, le CGITC et l'ONM qui appartiennent au MAS, il n'y a aucun échange sur les données sur le sujet, aucun travail en commun pour initier des réflexions communes en mesure d'harmoniser les méthodes de travail et de centraliser les données du moins au sein d'un même département ministériel. Selon notre enquête, plusieurs acteurs gouvernementaux concernés par la question migratoire ne se rencontrent que lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre de projets développés par des organismes internationaux ou dans le cadre des projets de coopération bilatérale ou multilatérale.

- Le manque d'intérêt au sujet de l'immigration, certains acteurs gouvernementaux restent préoccupés par l'émigration et n'ont pas encore saisi à sa juste valeur le phénomène de l'immigration dans le pays. Alors que ce dernier ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre pour poser de vrais défis à la société tunisienne.
- L'absence de cadre officiel de coopération et de collaboration en matière d'échange de données. Les quelques initiatives d'échange et de partage des données restent tributaires des relations personnelles sans aucun fondement institutionnel qui assure leur durabilité.

Sur la base des difficultés et des limites du système actuel des données sur les immigrés et sur la base de l'analyse des données relatives à l'amélioration du système actuel d'information sur les immigrés, nous sommes en mesure de formuler les recommandations suivantes :

- Renforcer les capacités des intervenants des différentes structures chargées de la migration en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques. Comme nous l'avons démontré, certains cadres essayent par leurs propres initiatives et sans connaissances préalables dans le domaine des

statistiques de développer un système de collecte des données sur les immigrés spécifiques à leur département.

- Instaurer un cadre officiel permettant le développement des relations de collaboration et de partenariat pour un meilleur échange des données entre les différents acteurs.
- Inviter chaque département qui produit des données sur les immigrés à veiller à actualiser les données à sa disposition d'une manière périodique.
- Encourager l'informatisation de la collecte des données permettant de créer un système développé de suivi et d'actualisation des données recueillies et de développer des analyses statistiques très détaillées.
- Encourager chaque département à avoir un portail de données ouvert et facile d'accès à tous les différents utilisateurs.
- Adopter une définition de l'immigré qui soit commune à tous les différents acteurs qu'ils soient gouvernementaux, locaux ou associatifs.
- Se mettre d'accord sur une approche méthodologique commune pour la collecte des données se rapportant aux immigrés quel que soit leur catégorie d'appartenance.
- Créer une structure qui sera en mesure de centraliser les données sur les immigrés provenant des différentes sources et qui sera capable de faire les recoupements et les analyses nécessaires permettant d'éviter les redondances.

En plus de ces recommandations orientées vers le système de collecte des données en général, les recommandations suivantes se rapportent particulièrement à l'enquête nationale sur la migration internationale :

- Diversifier les départements à impliquer dans l'adaptation et l'adoption du questionnaire de l'enquête : départements gouvernementaux, autorités locales, associations et organismes internationaux. Il est préférable de veiller à

l'implication des acteurs intervenants dans les différents domaines pour avoir leur propre apport aux sujets de l'enquête qui les concernent.

- Donner aux différents acteurs plus de temps pour formuler leurs commentaires et leurs propositions pour l'élaboration de la version finale du questionnaire pour qu'il soit bien adapté au contexte tunisien.
- Inviter les différents acteurs à formuler leurs propositions écrites avant l'adoption définitive du questionnaire et le lancement de l'enquête.
- Avant le lancement de l'enquête, il est préférable que le questionnaire dans sa version finale soit validé officiellement par les différents acteurs impliqués.

Conclusion

A partir de l'analyse des données, nous pouvons conclure que l'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie est d'un apport considérable pour permettre aux différents acteurs gouvernementaux, locaux et associatifs et aux organismes internationaux de disposer de nouvelles données actualisées sur la population des immigrés installés sur le territoire tunisien. Cependant l'outil de collecte des données utilisé par l'enquête mérite d'être revu, enrichi et plus adapté au contexte tunisien. Ceci nécessite dans le futur une plus forte implication plus formelle et plus organisée d'un plus grand nombre d'acteurs impliqués dans le sujet de l'immigration pour que chacun soit réellement concerné par l'enquête et trouve dans ses résultats une réponse à ses besoins. Nous considérons que dans le futur il est primordial d'accorder plus de temps à la révision et à l'adaptation du questionnaire pour qu'il soit validé par tous les acteurs exprimant ainsi l'esprit d'un projet collectif porté par les différents acteurs et non le projet d'une seule institution.

Par ailleurs, l'analyse des données nous a permis d'observer que les différents acteurs qui interviennent dans le champ de l'immigration sont conscients de la pertinence et de l'importance des données dans toutes les politiques. C'est ainsi qu'ils parviennent à échanger les données entre même s'ils ne disposent pas de cadre officiel qui organise leur collaboration. Cependant, nous avons observé que les différents acteurs ils n'utilisent pas la même définition de l'immigré ce qui est en mesure de limiter le travail en commun et l'établissement d'un système d'information global et harmonieux.

Étude sur les profils des immigrés, ProGRES II

Guide d'entretien semi-directif avec les acteurs institutionnels :

7- Perception de la pertinence des données sur les immigrés et leur utilisation par l'acteur institutionnel

- Sentez-vous le besoin d'avoir des données sur les immigrés ? هل لديكم حاجة للحصول على معطيات حول المهاجرين الوافدين؟
- En quoi ces données sont pertinentes pour votre institution ? أين تكمن أهمية المعطيات حول المهاجرين الوافدين بالنسبة لإدارتكم؟
- Pour quel objectif utilisez-vous ou (vous pouvez utiliser) les données sur les immigrés ? ما هو الهدف من استخدامكم للمعطيات حول المهاجرين الوافدين؟
- Quelles sont les données que vous voulez avoir à votre disposition sur les immigrés ? ما هي المعطيات المتوفرة لدى إدارتكم حول المهاجرين الوافدين؟
- Qu'est-ce que vous voulez savoir davantage sur les immigrés et que vous n'arrivez pas à trouver dans les sources actuelles ? ما ذا تريدون أن تعرفوا أكثر حول المهاجرين الوافدين والغير المتوفر في المصادر الحالية؟

8- La terminologie, les outils et les sources de données utilisés

- Comment votre institution définit la migration ? كيف تعرفون الهجرة؟
- Comment définit – elle l'immigré ? كيف تعرفون المهاجر؟
- Disposez-vous de votre base de données propre sur les immigrés (pourquoi) هل لديكم بنك معطيات خاص بإدارتكم حول المهاجرين الوافدين؟
- Quelles sont vos principales sources pour disposer des données sur les immigrés ? ما هي أهم مصادركم للحصول على معطيات حول المهاجرين الوافدين؟
- Avez – vous des outils ou des méthodes spécifiques que votre institution utilise pour disposer de ses propres données sur la migration ? هل لإدارتكم وسائل أو طرق خاصة للحصول على معطيات حول المهاجرين الوافدين؟

9- L'exploitation de ses propres données et celles fournies par les autres acteurs.

- Dans quel domaine vous utilisez vos propres données sur les immigrés ? في أي مجال تستخدمون المعطيات الخاصة بمؤسستكم حول المهاجرين الوافدين
- Dans quel domaine vous utilisez ou vous pensez utiliser les données sur les immigrés qui proviennent des autres sources ? في أي مجال تستخدمون المعطيات المتوفرة لدى المصادر الأخرى حول المهاجرين الوافدين
- Quelles sont d'après-vous les limites des données actuellement disponibles sur les immigrés ? حسب رأيكم ما هي نواقص ومحدودية المعطيات المتوفرة حاليا حول المهاجرين الوافدين?
- Quelles difficultés rencontre votre institution pour avoir les données dont elle a besoin sur ? ما هي الصعوبات التي تعترض مؤسستكم في الحصول على المعطيات التي تحتاج إليها حول المهاجرين الوافدين

10- Collaboration interinstitutionnelle en matière des données sur les immigrés

- Avez-vous des échanges avec d'autres institutions à propos des données sur les immigrés ? هل لديكم تبادل وتعاون مع مؤسسات أخرى حول المهاجرين الوافدين?
- Avez-vous un cadre de coopération avec une autre institution pour avoir à votre disposition des données sur les immigrés ? هل لديكم إطار أو مرجع ينظم تعاونكم مع المؤسسات الأخرى حول المهاجرين الوافدين
- Quelle est d'après –vous l'institution en qui vous avez le plus de confiance pour disposer des données dont vous avez besoin sur les immigrés ? حسب رأيكم ماهي المؤسسة التي تثقون فيها أكثر للحصول على المعطيات التي تهمكم حول المهاجرين الوافدين
- Quels sont les utilisateurs de vos données ? من يستخدم المعطيات المتوفرة لدى إدارتكم حول المهاجرين
- Ou est-ce que vous êtes dans la digitalisation des données relatives aux questions migratoires? êtes –vous impliquez dans un système d'information ? هل أنتم بصدد إعداد منظومة رقمية للمعطيات المتوفرة لديكم حول المهاجرين الوافدين / هل أنتم منخرطون في منظومة معطيات رقمية حول المهاجرين

11- Evaluation de l'enquête « Tunisia-HIMS » sur les immigrés

- Avez-vous participé à l'adaptation du questionnaire de l'enquête « Tunisia-HIMS » sur les immigrés au contexte tunisien? هل شاركتكم في تكييف حول المهاجرين? استمارة Tunisia-HIMS
- Si vous avez participé, vos propositions ont – elles été prises en compte? هل أخذت مقترحاتكم بعين الاعتبار
- Que pensez des différentes rubriques du questionnaire de l'enquête « Tunisia-HIMS »? هل لديكم فكرة حول محاور استمارة Tunisia-HIMS
- Qu'est-ce que vous proposez pour améliorer davantage le questionnaire de l'enquête « Tunisia-HIMS » portant sur les immigrés ماذا تقترحون لتحسين استمارة Tunisia-HIMS
- Disposez-vous des résultats de l'enquête? هل حصلتكم على نتائج بحث حول المهاجرين Tunisia-HIMS
- En quoi les données de l'enquête « Tunisia-HIMS » portant sur les immigrés peuvent être utiles à votre institution? ماذا يمكن أن تقدم لكم نتائج بحث لإدارة Tunisia-HIMS
- Comment jugez-vous la pertinence des données de l'enquête « Tunisia-HIMS » portant sur les immigrés comparés aux données fournies par les autres institutions particulièrement l'INS? كيف تقيمون نتائج بحث مقارنة بالمعطيات الأخرى المتوفرة حول المهاجرين? الوافدين Tunisia-HIMS
- Quels sont d'après vous les points forts de l'enquête « Tunisia-HIMS » portant sur les immigrés? ماهي نقاط قوة بحث حول المهاجرين الوافدين Tunisia-HIMS
- Quels sont d'après-vous les points faibles de l'enquête « Tunisia-HIMS » portant sur les immigrés? ماهي نقاط ضعف بحث حول المهاجرين الوافدين Tunisia-HIMS

12- Propositions d'amélioration du système d'information relatif aux immigrés et à l'enquête « Tunisia-HIMS »

- Qu'est-ce que vous proposez pour que votre institution puisse contribuer à l'amélioration de la qualité des données sur les immigrés? ماذا تقترحون حتي يمكن لإدارتكم أن تساهم في تحسين نوعية المعطيات المتوفرة حول المهاجرين الوافدين

- Comment d'après vous on peut améliorer le système d'information actuel sur les immigrés? كيف يمكن حسب رأيكم تحسين منظومة المعلومات المتوفرة حاليا حول المهاجرين الوافدين?
- Comment peut-on améliorer les données de l'enquête « Tunisia-HIMS »? كيف يمكن تحسين بحث حول المهاجرين، «Tunisia-HIMS»

Annexe 2 : Fiche du système de collecte des données sur les étudiants étrangers. MESRS

www.bep.mes.rnu.tn/distribution_etrangers

http://www.bep.mes.mu.tn/distribution_etranger/consult3_et

بطاقة عدد 6: توزيع الطلبة الأجانب حسب الجنسية وسنة الدراسة ونوع الشهادة

الجامعة : التعليم العالي الخاص
المؤسسة : الكلية الخاصة بمنبليزير
السنة الجامعية : 2021/2020
الإستبيان : إحصائيات المؤسسة

رجوع	عدد الطلبة الأجانب		الجنسية	سنة الدراسة	الإختصاص	الشهادة
	إناث	ذكور				
	1	0	غينيا	سنة 3	محاسبة	الإجازة الأساسية
	0	1	غينيا	سنة 3	ادارة الأعمال	الإجازة الأساسية
	1	0	غينيا	سنة 1	الذكاء التجاري	ماجستير مهني - نظام أمد
	0	1	غينيا	سنة 1	محاسبة ومراقبة دولية	ماجستير مهني - نظام أمد
	1	0	غينيا	سنة 1	هندسة مالية	ماجستير مهني - نظام أمد
	0	1	غينيا	سنة 2	هندسة مالية	ماجستير مهني - نظام أمد
	0	1	غينيا	سنة 1	تصرف	الشهادة الوطنية للإجازة
	0	1	غينيا	سنة 2	تصرف	الشهادة الوطنية للإجازة



International Centre for Migration Policy Development
E-mail : ICMPD.Tunis@icmpd.org • Site web : www.icmpd.org



المركز الوطني للهجرة
Observatoire National de la Migration

Observatoire National de la Migration
E-mail : onm@social.gov.tn • Site web : www.migration.nattn



Institut National de la Statistique
E-mail : ins@instn.tn • Site web : www.instn



L'exploitation des résultats de l'enquête **TUNISIA-HIMS**, s'insère dans le cadre de la composante 1 «Gouvernance de la Migration» du programme **ProGreS Migration Tunisie - Phase II** financé par l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU).

La composante «Gouvernance de la Migration» est mise en oeuvre par ICMPD avec un budget de 1.8 M €.